

2026
2027

Informations pratiques

Administration communale	3	Services divers (poste, banques, restauration éphémère, transports)	14	Culture, théâtre, musique et danse	22	Centre nature, camping, toilettes publiques	26
La mairie est à votre service	6	Petite enfance, écoles et jeunesse	16	Événements et manifestations	22	Entretien des propriétés privées	27
Subventions communales et cantonales	9	Services sociaux et insertion professionnelle	18	Parkings publics	23	Lieux des points de récupération des déchets, particuliers et entreprises	29
Urgences	12	Seniors	20	Plan de la commune	25	Jours de levée des déchets, au porte-à-porte et autres points de dépôt	30
		Lieux de culte	20	Parcs et places de jeux, plages, ports	26		
		Associations et clubs divers	21				

données valables
en juin 2026
collonge-bellerive.ch



COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

À découvrir: le rapport administratif
et compte rendu financier 2025.

Pour tout savoir de l'activité de votre
commune, consultez-le en ligne sur
collonge-bellerive.ch ou retirez votre
exemplaire imprimé à la réception
de la mairie.

Imprimé à 4200 exemplaires en août 2026

Conception graphique: Colegram SA

Impression: Atar Roto Presse SA – Genève

*Pour une meilleure lisibilité, les textes sont rédigés
de façon neutre quant au genre et s'appliquent aussi
à une pluralité de personnes.*



Téléchargez et découvrez
l'application COMMUNEapp!



Rejoignez-nous sur Instagram!
[@collonge.bellerive](https://www.instagram.com/collonge.bellerive)

Administration communale

Mairie de Collonge-Bellerive

Chemin du Château-de-Bellerive 1
1245 Collonge-Bellerive

Heures d'ouverture au public :

lu, ma, me: 8h00-12h00 / 14h00-17h00
je: 11h00-18h30

ve: 8h00-12h00 / 14h00-16h00

info@collonge-bellerive.ch

collonge-bellerive.ch

T 022 722 11 50

Local de vote

Vote le dimanche: 10h00-12h00
École de Collonge, cycle élémentaire
Route d'Hermance 110,
1245 Collonge-Bellerive

Panneaux d'informations officiels

Collonge: à l'entrée du préau couvert
de l'école de Collonge, cycle élémentaire,
route d'Hermance 110

Saint-Maurice: sous le couvert de la
fontaine de la place de Saint-Maurice

Pallanterie: sur le parking de la boulangerie,
route de Thonon 154-156

Vésenaz: en bas du chemin des Rayes,
à côté de l'office de l'état civil, chemin
des Rayes 3

Panneau d'affichage libre

À disposition des associations locales,
régionales ou autres pour leurs événements.

Vésenaz: intersection du chemin des
Rayes et de la route de la Capite.

Conseil administratif



Norberto Birchler

Maire

(PLR Libéraux-Radicaux)
élu depuis 2012;
Membre du Conseil
administratif depuis 2025



Alexandra Rys

Conseillère administrative

(Le Centre
Collonge-Bellerive)
élu depuis 2023;
Membre du Conseil
administratif depuis 2025



Carole Lapaire

Conseillère administrative

(PLR Libéraux-Radicaux)
élu depuis 2005; Membre
du Conseil administratif
depuis 2025

Dicastères

Suppléante: Carole Lapaire
Routes et Infrastructures / Scolaire,
parascolaire et restaurants
scolaires / Sécurité / Sports

Dicastères

Suppléant: Norberto Birchler
Bâtiments et logement / Culture
et loisirs / Communication / Personnel /
Informatique / Social / Tissu
économique / Relation entreprises

Dicastères

Suppléante: Alexandra Rys
Aménagement / Environnement et
développement durable / État civil /
Finances et économie / Juridique
et naturalisations

Conseil municipal

Bureau du Conseil municipal



Laurent Wisler

Président (Alternative
communale)
élu depuis 2020



Sébastien Gindraux

1^{er} Secrétaire
(Vert'Libéraux)
élu depuis 2021



Christine Morel-Jousson

3^e Secrétaire (Le Centre
Collonge-Bellerive)
élu depuis 2025



Roland Sutter

Vice-président (Libertés
et Justice sociale)
élu depuis 2015



Patricia Reymond

2^e Secrétaire (PLR
Libéraux-Radicaux)
élu depuis 2010

Conseil municipal

Conseillères municipales et Conseillers municipaux



Pierre Ambrosetti
(PLR Libéraux-Radicaux)
élu depuis 2015



**Paola di Romano
Torres Leon**
(Alternative
communale)
élue depuis 2020



Julien Levy
(Vert*Libéraux)
élu depuis 2020



Ladan Azarm Azarpey
(PLR Libéraux-Radicaux)
élue depuis 2020



Anthony Giannasi
(Le Centre
Collonge-Bellerive)
élu depuis 2015



Esther Mesrobian
(PLR Libéraux-Radicaux)
élue depuis 2023



Anne Bordier
(PLR Libéraux-Radicaux)
élue depuis 2025



**Fülöp Giovannone-
Schégerin**
(PLR Libéraux-Radicaux)
élu depuis 2025



Mathilde Poncet
(Libertés et Justice
sociale)
élue depuis 2025



Christine Bouvier
(PLR Libéraux-Radicaux)
élue depuis 2020



Ornella Grillet
(Libertés et Justice
sociale)
élue depuis 2025



Marc Oberson
(Le Centre
Collonge-Bellerive)
élu depuis 2020



Philippe Corbat
(PLR Libéraux-Radicaux)
élu depuis 2022



Zahi Haddad
(PLR Libéraux-Radicaux)
élu depuis 2023



Guy Zwahlen
(PLR Libéraux-Radicaux)
élu depuis 2016



Jérôme Dinichert
(PLR Libéraux-Radicaux)
élu depuis 2025



Béatrice Leitner-Riat
(Le Centre
Collonge-Bellerive)
élue depuis 2015



Stephan Zwettler
(PLR Libéraux-Radicaux)
élu depuis 2020

Membres suppléants



Alik Agoritsas
(Libertés
et Justice sociale)
depuis 2025



Renato Bortolotti
(Vert*Libéraux)
depuis 2025



Felix Lämmel
(PLR Libéraux-Radicaux)
depuis 2025



Jérémy Anselmetti
(Le Centre
Collonge-Bellerive)
depuis 2025



Romain Freiburghaus
(PLR Libéraux-Radicaux)
depuis 2025



Tazara-Claire Spafford
(Alternative
communale)
depuis 2025

Cimetières

Cimetières de Collonge et de Vézenaz : demandes d'inhumation et poses de monuments funéraires. (COMMUNEapp) Secrétariat du département technique

Heures d'ouverture au public

lu-ve : 8h00-12h00
technique@collonge-bellerive.ch
T 022 722 11 53

État civil

État civil « Arrondissement Campagne et rive gauche du Lac »

Chemin des Rayes 3
1222 Vézenaz

Heures d'ouverture au public

lu-ve : 8h30-12h30 /
après-midi sur rendez-vous
etat-civil@collonge-bellerive.ch
collonge-bellerive.ch/etatcivil
T 022 722 11 80

Commandes d'actes en ligne :

collonge-bellerive.ch/
commandes_actes

Cet arrondissement regroupe les communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Meinier et Vandœuvres.

Naissance : déclaration obligatoire dans les 3 jours à l'arrondissement de l'état civil du lieu de naissance.

Mariage : les officiers d'état civil se tiennent à votre disposition pour les démarches à effectuer. Pour les habitants ou originaires des neuf communes, les mariages peuvent être célébrés le samedi matin, selon un planning établi.

Décès : déclaration obligatoire dans les 2 jours à l'arrondissement de l'état civil du lieu du décès.

Naturalisation :

OCPM – Service naturalisations
Route de Chancy 88, 1213 Onex
Sur rendez-vous :
lu-ve : 7h30 à 16h00
Accueil téléphonique :
lu-ve : 9h à 12h
naturalisations@etat.ge.ch
T 022 546 46 20

L'épicentre

Chemin de Nancy 61,
1245 Collonge-Bellerive
info@epicentre.ch
epicentre.ch
T 022 855 09 05

Police municipale

Chemin du Vieux-Vézenaz 35,
1222 Vézenaz

Heures d'ouverture au public

lu, ma, je : 8h00-12h00/14h00-17h00
me, ve : 8h00-12h00
apm@collonge-bellerive.ch
collonge-bellerive.ch/policemunicipale
T 022 752 52 52 - 7j/7, 24h/24
(call center)

Les démarches administratives suivantes peuvent être effectuées auprès de la police municipale :

- Autorisation de pose de procédé de réclame (enseignes de commerce) et banderoles.
 - Autorisation pour stand de marché ou autres stands (usage du domaine public).
 - Autorisation pour une manifestation : ge.ch/e-demarches/manifestation-en-ligne.
 - Autorisation pour l'installation et l'exploitation d'une terrasse de café/restaurant.
 - Location de panneaux de signalisation pour déménagement (formulaire en ligne : collonge-bellerive.ch).
- Auprès de la police municipale et de la réception de la mairie :
- Délivrance des marques de contrôle pour chien (anciennement médailles).
 - Certificat de vie.
 - Inscription e-démarches.
 - Retrait d'une petite poubelle verte (gratuit, une par foyer) et de sacs compostables.

Service des affaires sociales – Service social littoral

Chemin du Vieux-Vézenaz 32,
1222 Vézenaz

Heures d'ouverture au public

ma, je, ve : 10h30-12h00
me : 10h30-12h00 / 14h00-16h00
ou sur rendez-vous pour un entretien avec une assistante sociale, voir p. 18

Voirie

Chemin de la Pallanterie 8, 1252 Meinier

Présence au centre de voirie

lu-ve : 9h00-9h30 / 11h45-12h00 /
13h15-13h30
T 022 752 11 09

Voirie cantonale :

Entretien des routes de Thonon, d'Hermance, de la Capite et de Compois, y compris les trottoirs le long de ces routes.
T 022 388 10 72

Compagnie des sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive

Compagnie des sapeurs-pompiers

Chemin du Manège 9, 1222 Vézenaz
Commandant :
Capitaine Alexandre Sabeti
capitaine@pompiers-collonge.ch
pompiers-collonge.ch

Jeunes sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive

Responsables :
M. Sloan Stutz
sloan.stutz@pompiers-collonge.ch
M. Victor Bernardi
vittorio.bernardi@orange.fr
jspcb.ch
Missions :

- Développer, chez les jeunes, l'entraide, la complémentarité et l'esprit d'équipe en fonction de leur âge et de leurs capacités.
- Encourager et développer l'intérêt pour la fonction de sapeur-pompier.
- Instruire dans les domaines de la prévention, de l'intervention, des premiers secours et du secourisme.

Pourquoi pas vous ?

La section des Jeunes Sapeurs-Pompiers recrute les jeunes à partir de 12 ans :

jspcb.ch/admission

La compagnie recrute et forme les habitants en bonne santé de 18 ans et plus :

pompiers-collonge.ch/recrutement

FITIAP

**Fondation intercommunale
des terrains industriels et
artisanaux de la Pallanterie**

Collonge-Bellerive – Meinier

Route de Compois 11, 1252 Meinier
Présidente: Mme Corine Rosset
za-pallanterie@za-pallanterie.ch
ziap.ch
T 022 772 01 01

FICB

**Fondation communale
immobilière de
Collonge-Bellerive**

Chemin des Rayes 33, 1222 Vézenaz
Président: M. Christoph Baumann
info@ficb.ch
ficb.ch
T 022 752 65 00

Gestion des immeubles:

Place Natascha-De-SENGER 3-5
et Chemin du Pré-d'Orsat 14-16,
1245 Collonge-Bellerive (apparte-
ments, commerces et parking public)
Résidence Les Crêts de Vézenaz,
Chemin des Rayes 33, 1222 Vézenaz.

GIPEC

**Groupelement intercommunal de
la petite enfance Coheran & Co**

Anières, Collonge-Bellerive, Corsier, Hermance

Adresse postale:
p.a. Commune de Collonge-Bellerive
Case postale 214, 1222 Vézenaz
Présidente: Mme Alexandra Rys
T 022 722 11 50
Voir p. 16

CSR

**Groupelement intercommunal du
centre sportif de Rouelbeau**

Adresse postale:

p.a. Commune de Meinier
Route de Gy 17, 1252 Meinier
Président: M. Marc Jaquet
csr@meinier.ch
T 022 722 12 12

ORPC lac

**Organisation Régionale de
Protection Civile Lac**

Voir informations p. 14

La mairie est à votre service

Site internet:

collonge-bellerive.ch

- **Informations officielles**, regroupent l'ensemble des communications institutionnelles de la commune, qu'elles soient d'ordre politique ou général. Elles incluent également les publications imprimées ainsi que leurs archives.
- **Vie quotidienne**, dédiée aux prestations administratives et aux services à la population. Les contenus y sont organisés par thématiques et par étapes de vie, afin de faciliter l'accès aux informations utiles et aux démarches.
- **La commune**, présente les instances politiques et administratives, ainsi que les différents services communaux. Elle met également en lumière certaines actions menées par les départements et secteurs d'activité.
- **Que faire à Collonge-Bellerive**, invite à découvrir les richesses du territoire communal, en proposant un aperçu des activités, des loisirs et des sites à visiter.

- **Agenda**, centralise les événements organisés sur la commune, incluant notamment la programmation de musiques actuelles de l'épicentre. Il donne également accès à l'agenda communal complet ainsi qu'à une plateforme intercommunale dédiée.

Les services aux habitants que permet le site internet

La commune met à disposition un ensemble de services en ligne destinés à faciliter les démarches administratives et à renforcer l'accessibilité de l'information pour tous. À travers cet espace, les usagers peuvent notamment accéder aux prestations suivantes:

- Accès au guichet virtuel, pour les subventions qui peuvent être obtenues 100% en digital.
- Toutes les opportunités de subvention et tous les formulaires.
- Commande de documents d'état civil.
- Informations relatives aux associations locales, avec la possibilité pour celles-ci de s'enregistrer et d'annoncer leurs événements.
- Service i-Speaker, permettant la lecture du contenu du site pour les personnes malvoyantes.

Recevoir des informations directement sur votre téléphone

- Service de rappel e-mail/newsletter: informations officielles, calendrier des événements, journal l'Écho, collecte des déchets.
- Service de rappel SMS: levée de déchets de jardin, papier et carton.
- Télécharger l'application COMMUNEapp.

Carte d'identité et passeport

Carte d'identité

Les cartes d'identité peuvent être commandées auprès de la réception de la mairie pour les personnes de nationalité suisse domiciliées sur le territoire de la commune.

Se munir des documents suivants:

- Ancienne carte d'identité.
- Photo récente format passeport, de face, visage centré, sans chapeau, sans sourire, sans reflet dans les lunettes et sur fond neutre.

Pour les mineurs, qui doivent être accompagnés du représentant légal

- Présence de l'enfant indispensable, signature obligatoire dès l'âge de 7 ans
- En cas de séparation, de divorce, présenter le jugement de divorce ou tout autre document officiel attestant de l'exercice de l'autorité parentale. En l'absence de l'un des parents détenteurs de cette autorité, une procuration signée de sa part, accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité, est également requise.

Tarifs et validité

- Jusqu'à 18 ans (valable 5 ans) CHF 35.–
 - Dès 18 ans (valable 10 ans) CHF 70.–
- Délai pour la réception des nouveaux documents: 8 à 10 jours ouvrables.

Vol ou perte des documents d'identité

Seule la police cantonale est compétente pour enregistrer une déclaration de vol.

- **En cas de vol:** une plainte doit être déposée auprès du poste de police le plus proche. Seules les déclarations émanant d'un poste de police suisse sont acceptées par le centre cantonal de biométrie.
- **En cas de perte** de document, une attestation doit être fournie pour la commande de nouveaux documents. L'attestation coûte CHF 40.– et est délivrée dans les lieux suivants:
 - Service de délivrance de documents au public, rue des Glacis-de-Rive 5, 1207 Genève.
 - Bureau de la migration de Genève Aéroport, secteur frontière extérieure, route de l'aéroport 21, 1218 Le Grand-Saconnex.

Passeport et carte d'identité (combinés)

Seul le centre cantonal de biométrie situé à Vernier est habilité à délivrer les passeports. Les demandes de passeport ou de passeport avec carte d'identité (combinés) se font sur rendez-vous uniquement:

Centre cantonal de biométrie

ARCenter, 3^e étage
Route de Peney 2
1214 Vernier
Accueil téléphonique:
lu-ve: 9h00-12h00
ge.ch/commander-documents-identite-suisse
T 022 546 46 03

Les guichets sont ouverts, sur rendez-vous:

lu-ve: 8h00-16h30,
1^{er} sa du mois 8h00-12h00

Guichet communal de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)

La commune est habilitée à effectuer diverses démarches liées au contrôle des habitants. Les habitants de nationalité suisse (genevois et confédérés) peuvent s'adresser à la mairie pour obtenir les documents suivants:

- Attestation de résidence.
- Attestation de résidence avec droit civique.
- Déclaration de domicile – nécessaire en cas de séjour temporaire dans un autre canton (par ex. étudiant).
- Attestation de départ – délivrée au plus tôt un mois avant le départ.

Il est également possible d'effectuer les démarches suivantes:

- Changement d'adresse sur le canton de Genève.
- Annonce d'arrivée/retour d'un autre canton ou de l'étranger.
- Annonce de départ du canton.

La gestion des informations relatives aux personnes de nationalité étrangère demeure de la seule compétence du canton. Ces personnes doivent prendre rendez-vous en ligne, en utilisant le formulaire de contact.

Pour plus d'information:

ge.ch/organisation/office-cantonal-population-migrations-ocpm

Office cantonal de la population et des migrations – OCPM Route de Chancy 88, 1213 Onex

Services étrangers

lu-ve: 9h00-12h00
T 022 546 47 95
Service protection asile et retour
lu-ve: 9h00-11h30
T 022 546 49 02

Service des naturalisations

lu-ve: 9h00-12h00
T 022 546 46 20

Service État civil et légalisations

lu-ve: 9h00-12h00

T 022 546 48 64

Service de gestion des données

(registre cantonal des habitants)

lu-ve: 9h00-12h00

T 022 546 48 44

Démarches administratives cantonales

Mise à disposition à la mairie des documents et informations suivants:

- **Formulaire d'annonce d'arrivée (A), de départ (D) et de changement d'adresse (C).** Les annonces d'arrivée ou les changements d'adresse sont à effectuer dans les 14 jours suivant votre installation. Plus de détail sur: ge.ch/annoncer-mon-arrivee-ocpm
- **Certificat de vie:** nécessite une pièce d'identité et se présenter en personne. (COMMUNEapp)
- **Autorisations parentales:** à remplir par les parents ou responsables légaux. Formulaire disponible sur internet à l'adresse suivante: ge.ch/document/ocpm-autorisation-parentale-mineur. (COMMUNEapp)
- **Chèque service:** déclaration simplifiée des charges sociales pour les employés à domicile, ménage, garde d'enfants, jardinage.
lu-ve: 9h00-12h00
T 022 301 73 16
chequeservice.ch
info@chequeservice.ch
- **Compte e-démarches cantonal:** Génération d'une eID genevoise pour l'accès aux e-démarches et au GIAP en ligne. (COMMUNEapp)



Les e-démarches cantonales permettent aux particuliers et aux entreprises de faire leurs démarches administratives en ligne.

Certaines démarches « anonymes » sont accessibles sans compte. D'autres sont accessibles avec un compte « simple » ou « vérifié » et certaines sont destinées aux comptes « entreprises ».

Le catalogue des e-démarches disponibles peut être consulté à l'adresse suivante: ge.ch/catalogue-e-demarches

L'obtention d'une eID vérifiée est possible:

- En ligne auprès de l'administration cantonale sur ge.ch/acceder-aux-e-demarches.
- Pour les particuliers, à la réception de la mairie à Collonge et auprès de la police municipale à Vézenaz.
- Auprès des guichets cantonaux de l'Office cantonal de la population (OCPM) et de l'Administration fiscale cantonale (AFC).

Disponible à la réception de la mairie

Rapport administratif et compte rendu financier 2025, l'Écho - journal communal, brochure Informations pratiques, calendrier des déchets, Pensez local - annuaire des entreprises et commerces de la commune.

Ouvrage sur la commune

« Collonge-Bellerive – Notes d'Histoire »,
M. Georges Curtet, édition 2010,
CHF 25.–

Drapeaux de la commune

Dimensions 150 × 150 cm: CHF 150.–
Dimensions 78 × 78 cm: CHF 40.–
Dimensions 58 × 58 cm: CHF 30.–

Drapeaux suisses

Dimensions 30 × 30 cm: CHF 8.–

Location de salle

Les locaux communaux sont réservés aux personnes physiques domiciliées sur la commune et aux associations, sociétés et personnes morales ayant leur siège ou leur activité sur la commune, sauf exception accordée par le Conseil administratif. Les réservations peuvent être effectuées auprès de la réception de la mairie ou via le site internet de la commune, au plus tard un mois avant la date souhaitée.

Salle	Capacité debout	Capacité assis	Cautions CHF	Tarif CHF
Salle California	200	90	300.–	150.–
Salle communale	300	150 (repas) 180 (spectateurs)	1000.–	250.–
Salle des Sociétés	100	90	300.–	150.–
Salle Willy Buard	80	80	300.–	150.–
Ferme de Saint-Maurice	extérieur	300	300.–	500.–
Salle de la Terrasse	100	90	300.–	200.–

Disponible au secrétariat du département technique

Rapport annuel, fiches techniques et charte de développement durable.

Charte des Jardins

La commune de Collonge-Bellerive adhère à la campagne **Charte des Jardins**, qui consiste en un engagement moral à entretenir et aménager son terrain pour favoriser la survie de la petite faune sauvage: oiseaux, hérissons, papillons, lézards, etc.

Les nouveaux adhérents peuvent retirer à la mairie le panneau en bois à apposer dans leur jardin.
energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins

Informations aux propriétaires de chiens

Espace de liberté pour chien
Parc Rivollet, côté tennis
lu-di: 7h00-22h00

Les détenteurs de chiens et les chiens vivant en Suisse doivent être enregistrés dans la base de données AMICUS.

Marques de contrôle pour chiens

Tous les chiens âgés de plus de 6 mois doivent être porteurs de la marque de contrôle dès le 1^{er} avril de l'année en cours, cette dernière étant ensuite valable jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

La commune est responsable du contrôle des informations relatives à la vaccination et à l'assurance responsabilité civile.

Pour obtenir la marque de contrôle: se présenter à la mairie ou au poste de la police municipale muni des documents suivants:

- Copie papier de l'attestation d'assurance responsabilité civile (RC) pour détenteurs de chiens pour l'année en cours.
- Carnet de vaccination avec immunisation contre la rage valide.

Un émolument de CHF 20.– est perçu pour la remise de la marque de contrôle. ge.ch/detenir-chien/obtenir-marque-contrôle

Les détenteurs de chiens de grande taille (plus de 25 kg et 56 cm au garrot) doivent passer et réussir un test de maîtrise et de comportement (TMC) avec leur animal, dès que celui-ci a atteint l'âge de 18 mois, auprès d'un éducateur canin agréé (liste sur le site internet du service de la consommation et des affaires vétérinaires SCAV: ge.ch/lc/scav).

Procédure pour les nouveaux détenteurs de chien

Les nouveaux détenteurs de chiens (qui n'ont jamais eu de chien inscrit) doivent s'annoncer à la mairie afin d'enregistrer leurs données personnelles dans la base de données fédérale AMICUS.

Une fois l'enregistrement effectué, le nouveau détenteur se rend, avec son chien, chez un vétérinaire praticien suisse. La confirmation d'enregistrement des données du détenteur devra être présentée par celui-ci au vétérinaire afin que ce dernier puisse identifier le chien et compléter son enregistrement dans la banque de données AMICUS.

Comportement du chien en public

Tout détenteur de chien doit prendre les précautions nécessaires pour qu'il ne puisse pas lui échapper ou nuire au public. Pour rappel, les chiens:

- Ne sont pas admis dans les parcs désignés par une signalisation ou règlement spécifique, les écoles et préaux, les espaces de jeux pour enfants, les terrains de sports, les bains publics et plages, les églises, les magasins, les commerces alimentaires et les cimetières (cf art.13 du Règlement d'application de la Loi sur les chiens (RChiens) M 3 45.01).
- Ont l'**interdiction formelle de pénétrer dans les champs**, quel que soit le type de culture et leur stade de développement, mais aussi dans les zones de mise à ban ou réserves naturelles.

- Doivent impérativement être tenus en laisse dans les localités, sur les voies publiques ouvertes à la circulation, les lieux de promenades, dans les jardins et parcs publics, ainsi que dans les emplacements analogues, accessibles au public (cf art. 14 du Règlement d'application de la loi sur les chiens (RChiens) M 3 45.01).
- Doivent être tenus en laisse, en forêt, du 1^{er} avril au 15 juillet. Le reste de l'année, ils doivent être gardés sous la stricte autorité de leur maître pour

Il incombe au détenteur d'un chien d'éviter que celui-ci ne salue le domaine public ou ne souille les cultures. Le détenteur du chien a l'obligation de ramasser les déjections de celui-ci.

Le non-respect des règlements cantonaux peut conduire à la délivrance d'une amende. ge.ch/detenir-chien

Archives communales

Possibilité de consultation des archives communales en ligne ou sur rendez-vous pour des demandes spécifiques: info@collonge-bellerive.ch
geneve.archivescommunales.ch

Autorisation pour manifestation

La loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement, LRDBHD (I 2. 22) et son règlement d'application (I 2 22.01), en ligne: silgeneve.ch/legis/, donnent la compétence aux communes de délivrer les autorisations de manifestation «événement de divertissement public» se déroulant sur leur territoire.

Pour l'organisation d'une manifestation, il faut remplir, **en ligne***, une demande d'autorisation de manifestation sur le site du canton de Genève. Cette demande, ainsi que les annexes doivent impérativement être envoyées 30 jours avant la date de la manifestation (60 jours si un concept de prévention du bruit (SABRA) et/ou un concept médico-sanitaire (CPRR) doivent être mis en place) à la police municipale de la commune.

**ge.ch/e-demarches*

Pour tous renseignements, s'adresser à la police municipale.

Subventions communales et cantonales

Les subventions communales identifiées par ce pictogramme peuvent être demandées en ligne via le guichet virtuel: edemarches.collonge-bellerive.ch.



Jeunesse

Taxe annuelle d'inscription à l'Association des Répétitoires Ajeta (ARA)

La commune propose la prise en charge totale des frais d'inscription, soit CHF 40.– par année, pour un jeune souhaitant faire partie des répétiteurs de l'ARA.



Conditions d'octroi de la subvention 2026

- Être domicilié sur la commune lors du règlement de la taxe annuelle d'inscription.
- Être âgé de 17 ans révolus.
- Une seule subvention est octroyée par an.

Pour obtenir la subvention 2026

Documents à présenter à la réception de la mairie jusqu'au 31 janvier 2027 :

- Pièce d'identité.
- Le justificatif du paiement nominatif (avis de débit bancaire exécuté ou quittance de l'ARA).
- Les coordonnées bancaires du bénéficiaire ou du répondant légal si la subvention concerne un mineur et qu'il ne dispose pas d'un compte bancaire.



Camps collectifs d'activités

Une subvention de CHF 100.–

par année est octroyée pour la participation à un camp collectif d'activité pour les jeunes de 4 à 18 ans.

Conditions d'octroi de la subvention 2026

- Être domicilié sur la commune à la date du camp.
- Être âgé de 4 à 18 ans révolus à la date du camp.
- La durée du camp est d'au minimum 5 jours consécutifs.
- Le camp doit être organisé par une structure officielle suisse.
- Le camp/le centre aéré doit avoir une visée sportive, culturelle ou récréative, ne sont pas pris en charge la participation à des activités à caractère religieux, à des cours de langue ainsi qu'à des cours particuliers.
- Une seule subvention est octroyée par an et par enfant.

Pour obtenir la subvention 2026

Documents à présenter à la réception de la mairie après la participation au camp, jusqu'au 31 janvier 2027 :

- Pièce d'identité de l'enfant.
- Pièce d'identité du répondant légal
- Copie papier de la facture, précisant les nom et prénom de l'enfant, l'activité concernée, les dates de début et fin du camp.
- Justificatif du paiement (avis de débit bancaire ou de carte de crédit, facture acquittée, ticket de caisse).
- Document ou carte bancaire: avec IBAN et nom/prénom du répondant légal.

Allocation rentrée scolaire



Un soutien est accordé aux

familles de la commune à revenus modestes, sous la forme d'une carte cadeau d'un montant de:

- CHF 130.– par enfant scolarisé en primaire (ou équivalent).
- CHF 180.– par enfant scolarisé au cycle d'orientation (ou équivalent).

Conditions d'octroi de la subvention 2026

- L'enfant et le parent demandeur (titulaire du droit de garde) sont domiciliés sur la commune.
- L'enfant est scolarisé en primaire ou au cycle d'orientation (ou équivalent).
- L'enfant et le parent demandeur (titulaire du droit de garde) sont au bénéfice d'un subside de l'assurance maladie ou équivalent (attestation de l'Hospice général, SPC, CCSI) pour l'année en cours.

Pour obtenir la subvention 2026

Les modalités sont précisées sur le site internet de la commune, le formulaire est à retourner entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre 2026.

Mobilité durable

Voie Bleue – Ligne CGN N4

Depuis le 15 septembre 2025, la CGN propose une nouvelle ligne de transport public reliant Corsier et Bellevue en seulement 15 min.

Obtenir la carte privilège pour les billets et abonnements

Cette carte permet aux habitants de la commune de bénéficier d'un rabais de 50% sur les billets et abonnements (annuels/mensuels) pour la traversée Bellevue-Corsier ainsi que d'un transport gratuit de leur vélo. La carte privilège est nominative et délivrée gratuitement à la réception de la mairie sur présentation d'une pièce d'identité. Les billets sont à acheter auprès de la CGN. Les abonnements peuvent être acquis en ligne auprès de la plateforme des tpg sur le lien suivant: webshop.tpg.ch.

Abonnement annuel tpg

- Jeunes (18-25 ans) ne bénéficiant pas de la subvention cantonale: 50% du prix d'achat.
- Adultes (25 ans jusqu'à l'âge AVS): 50% du prix d'achat.
- Bénéficiaires AVS/AI: CHF 100.– en complément de la subvention cantonale.

Conditions d'octroi de la subvention 2026

- S'assurer d'avoir obtenu la validation de la commune avant de finaliser l'achat ou le renouvellement de l'abonnement.

- Effectuer la demande au plus tard le 18 décembre 2026 et l'achat avant la fin de l'année 2026.
- Être domicilié sur la commune à la date d'achat de l'abonnement.

Pour obtenir la subvention 2026

- Se connecter sur webshop.tpg.ch.
- Saisir « Collonge-Bellerive » puis sélectionner l'action Collonge-Bellerive junior, Collonge-Bellerive adulte ou Collonge-Bellerive senior dans le menu déroulant « offre de ma commune ».
- S'inscrire à l'action.
- La commune validera l'inscription de ses habitants et la subvention pourra être octroyée par les tpg. La réduction sera directement disponible dans l'espace personnel en ligne sur le webshop des tpg. Il est également possible de se rendre en agence tpg (Rive, Cornavin ou Lancy-Pont-Rouge). La déduction sera visible par les conseillers tpg lors de l'opération de vente.

En cas de besoin de créer un compte webshop: depuis webshop.tpg.ch, se laisser guider pour créer un compte personnel qui permettra d'acheter un abonnement en ligne une fois la demande de subvention validée par les services de la mairie. Vidéo d'aide: tpg.ch/fr/faq-webshop.

Tous les abonnements sont chargés, de façon dématérialisée, sur une carte SwissPass.

Il est possible de la commander depuis le webshop.tpg.ch/swisspass ou auprès d'une agence tpg qui validera la subvention communale au moment de votre achat.

Pour toute aide ou information complémentaire 022 722 11 50 (mairie) ou 00800 022 021 20 (numéro gratuit, service relation clientèle des tpg).

Abonnement annuel, général et demi-tarif CFF



Une subvention est octroyée pour tout achat ou renouvellement des abonnements suivants:

Abonnement général annuel:

- subvention de CHF 400.–

Abonnement annuel demi-tarif:

- subvention de 40% du coût de l'abonnement.

Conditions d'octroi de la subvention 2026

Être domicilié sur la commune au moment de l'achat de l'abonnement.

Avoir acquis ou procédé au renouvellement en 2026 d'un abonnement général ou demi-tarif CFF.

Pour obtenir la subvention 2026

Documents à présenter à la réception de la mairie, jusqu'au 31 janvier 2027:

- Pièce d'identité du requérant.
- Pièce d'identité du répondant légal, si le requérant est mineur.
- Copie papier de la facture au nom du requérant, avec mention du type d'abonnement.
- Justificatif du paiement (avis de débit bancaire ou de carte de crédit, facture acquittée, ticket de caisse).
- Document ou carte bancaire: avec IBAN et nom/prénom du requérant ou d'un répondant légal s'il est mineur.

Vélo ordinaire



Une subvention de CHF 250.– (ou le prix du vélo, s'il est inférieur au montant de la subvention) est accordée pour l'acquisition d'un vélo neuf en 2026 dans un commerce du canton de Genève.

Conditions d'octroi de la subvention 2026

- Être domicilié sur la commune au moment de l'achat du vélo.
- Être âgé de 12 ans révolus.
- Une subvention peut, à nouveau, être octroyée à une même personne, après un délai de 3 ans.

Pour obtenir la subvention 2026

Documents à présenter à la réception de la mairie, jusqu'au 31 janvier 2027:

- Pièce d'identité du requérant.
- Pièce d'identité du répondant légal, si le requérant est mineur.
- Copie papier de la facture au nom du requérant.

- Justificatif du paiement (avis de débit bancaire ou de carte de crédit, facture acquittée, ticket de caisse).
- Document ou carte bancaire: avec IBAN et nom/prénom du requérant ou d'un répondant légal s'il est mineur.

Vélo électrique



Une subvention de CHF 500.– est accordée pour l'acquisition, en 2026, d'un vélo électrique neuf, d'un vélo-cargo neuf ou d'un kit neuf (dispositif permettant la transformation d'un vélo normal en vélo électrique) dans un commerce du canton de Genève.

Conditions d'octroi de la subvention 2026

- Être domicilié sur la commune au moment de l'achat du vélo.
- Être âgé d'au moins 14 ans avec permis M, 16 ans pour les vélos électriques légers sans permis.
- Une subvention peut, à nouveau, être octroyée à une même personne, après un délai de 5 ans.

Pour obtenir la subvention 2026

Documents à présenter à la réception de la mairie, jusqu'au 31 janvier 2027:

- Pièce d'identité du requérant.
- Pièce d'identité du répondant légal, si le requérant est mineur.
- Copie papier de la facture au nom du requérant, avec mention vélo électrique (VAE).
- Justificatif du paiement (avis de débit bancaire ou de carte de crédit, facture acquittée, ticket de caisse).
- Document ou carte bancaire: avec IBAN et nom/prénom du requérant ou d'un répondant légal s'il est mineur.

Batterie vélo électrique



Une subvention de 50% du prix d'achat, au maximum CHF 350.–, est accordée pour l'achat d'une batterie de vélo électrique en 2026 dans un commerce du canton de Genève.

Conditions d'octroi de la subvention 2026

- Être domicilié sur la commune au moment de l'achat de la batterie.
- Être âgé d'au moins 14 ans avec permis M, 16 ans pour les vélos électriques légers sans permis.
- Une subvention peut être octroyée, à nouveau, après un délai de 3 ans à une même personne.

Pour obtenir la subvention 2026

Documents à présenter à la réception de la mairie, jusqu'au 31 janvier 2027:

- Pièce d'identité du requérant.
- Pièce d'identité du répondant légal, si le requérant est mineur.
- Copie papier de la facture au nom du requérant.
- Justificatif du paiement (avis de débit bancaire ou de carte de crédit, facture acquittée, ticket de caisse).
- Document ou carte bancaire: avec IBAN et nom/prénom du requérant ou d'un répondant légal s'il est mineur.

Borne électromobilité



Une subvention communale de 30% du prix d'achat, au maximum CHF 1000.–, est proposée pour l'achat et l'installation d'une borne.

Conditions d'octroi de la subvention 2026

- Être une personne physique.
- Propriétaire d'une maison individuelle située sur le territoire communal.
- La borne est installée et mise en service avant le dépôt de la demande.

Pour obtenir la subvention 2026

Documents à présenter à la réception de la mairie, jusqu'au 31 janvier 2027:

- Pièce d'identité du requérant.
- Rapport du contrôle OIBT (ordonnance sur les installations électriques à basse tension).
- Extrait du registre foncier (doit attester de la propriété du site équipé).
- Copie papier de la facture d'achat et d'installation de la borne.
- Document ou carte bancaire avec IBAN, au même nom que celui figurant sur l'extrait du registre foncier.

Transition énergétique

- Installation solaire photovoltaïque.
- Installation solaire thermique.
- Pompe à chaleur.
- CECB plus.
- Rénovation thermique des toits.
- Rénovation thermique des murs et sols.

Le règlement communal (LC 16 951) est consultable à l'adresse suivante: collonge-bellerive.ch/reglements.

Pour toute question, s'adresser au secrétariat du département technique au 022 722 11 53 ou consulter notre site internet: collonge-bellerive.ch/communedurable.

Nature et biodiversité

Système de récupération des eaux pluviales

Cette subvention est dédiée aux propriétaires d'habitations individuelles et aux copropriétés établies sur le territoire communal. Le montant de la subvention s'élève à 30% du prix d'achat et ne peut dépasser CHF 500.- par projet et par propriétaire, tous les 5 ans. Les conditions d'octroi sont précisées dans le règlement communal (LC 16 961) consultable à l'adresse suivante: collonge-bellerive.ch/reglements

Arborisation des parcelles privées

Cette subvention relative à l'arborisation des parcelles privées et la plantation d'arbres, arbustes, arbrisseaux, et/ou de haies vives indigènes, est toujours en vigueur et fait l'objet d'un règlement communal (LC 16 952) consultable à l'adresse suivante: collonge-bellerive.ch/reglements.

Le montant de la subvention s'élève à 30% du coût total du projet de plantation et ne peut dépasser CHF 5000.- par projet de plantation et par propriétaire, tous les 3 ans.

Pour toute question, s'adresser au secrétariat du département technique au 022 722 11 53 ou consulter notre site internet: collonge-bellerive.ch/communedurable.

Culture

Chéquier culture

La commune de Collonge-Bellerive dispose de trois chèquiers culture pour les personnes à revenus modestes ne bénéficiant pas d'autres mesures de réduction de prix. Grâce aux six chèques de CHF 10.- offerts, les bénéficiaires peuvent faire diminuer de CHF 10.- à 60.- le prix de spectacles et de diverses activités culturelles. Ils peuvent également être utilisés en paiement partiel ou total du billet d'un invité.

Le chéquier est à disposition au service social littoral pour les personnes qui:

- Sont domiciliées sur la commune.
- Ont plus de 21 ans et moins de 65 ans.
- Ne sont pas étudiantes.
- Bénéficient d'un subside groupe 1, 2, 3 ou 100% du service de l'assurance maladie (attestation à présenter).

Bourses culturelles

La commune de Collonge-Bellerive encourage et soutient des artistes diplômés ou autodidactes de moins de 35 ans lors d'études, stages ou travaux artistiques. Les demandes doivent être adressées à la mairie par courrier recommandé entre le 1^{er} janvier et le 31 mars.

Les modalités, les critères d'attribution ainsi que le contenu du dossier à fournir figurent dans le règlement complet, disponible sur le site internet: collonge-bellerive.ch/boursesculturelles

Déchets de jardin et de cuisine

Containers verts pour déchets de jardins

1 par foyer, à commander à la réception de la mairie

- 360 litres CHF 150.-
- 660 litres CHF 300.-

Containers pour déchets de cuisine avec sacs biodégradables

- Petites poubelles vertes: une poubelle par foyer, gratuite, à retirer à la réception de la mairie ou de la police municipale.
- Container brun (240l): en cas de demande regroupant des habitations ou des lotissements, la commune peut mettre à disposition un container pour la collecte des déchets de cuisine. Toutefois, celui-ci ne peut pas être privatisé et doit être facilement accessible depuis le domaine public afin d'être levé, nettoyé et désinfecté.

Urgences

Police

Urgences

T 117

Poste de police de la Pallanterie

Heures d'ouverture au public:
lu-ve: 16h00-18h30
T 022 427 63 30

Feu

Urgences

T 118

Santé

Urgences

Ambulance/Cardiomobile
T 144

Défibrillateurs accessibles au public

Voir localisation sur plan p. 25

Vésenaz

- Parking des Rayes, chemin des Rayes 8 (près de la caisse).
- École de Vésenaz, chemin de la Californie 18.

Vésenaz & Pallanterie

- Route de Compois 6, Meinier (façade du bâtiment).

Collonge

- L'épicentre, chemin de Mancy 61 (à côté de l'épicafé).
- Préau couvert de l'école de Collonge, cycle élémentaire, route d'Hermance 110.
- Pharmacie AMAVITA, place Natascha-De-SENGER 3 (à l'extérieur, côté place publique).
- Plage de la Savonnière, chemin Armand-Dufaux 13 (sur la façade des WC).

Association des Samaritains

secretariat@samaritainscollonge.ch

Pourquoi pas vous ? La section des Samaritains recrute, forme et finance la formation de ses membres. Si vous avez 18 ans et plus, contactez-les !

Réseau Urgence de Genève (RUG)

Consultez les temps d'attente des cliniques et hôpitaux du RUG
hug.ch/rug

Hôpitaux Universitaires de Genève HUG

Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4,
1205 Genève
T 022 372 33 11

Urgences pédiatriques des HUG

Avenue de la Roseraie 47,
1205 Genève
7j/7 : 24h/24
monenfantestmalade.ch
T 022 372 40 00

Hirslanden

Clinique des Grangettes

Chemin des Grangettes 7,
1224 Chêne-Bougeries
T 022 305 01 11

Urgences adultes

Consultation d'urgence
lu-ve : 7h00-19h
Consultation pressante
7j/7 : 19h00-00h00
T 022 305 07 77

Urgences pédiatriques

Consultation d'urgence
lu-ve : 9h00-19h00
Consultation pressante
7j/7 : 19h00-21h00
T 022 305 05 55

Centre médical de Chêne-Bourg (CMCB)

Rue de Genève 20, 1225 Chêne-Bourg
lu-sa et jours fériés : 8h00-19h00
T 022 349 66 66

Urgence chiropratique de Genève

lu-ve : 8h00-16h00
T 022 781 82 00

Intoxication

Tox info
T 145

La Main Tendue

T 143

Aide pour les enfants et les jeunes

Pro Juventute
T 147

Société de sauvetage du Léman Section de la Belotte

Président : M. Christophe Progin
Route de Thonon 1, 1223 Cologny
secretariat@sauvetage48.com
T 079 747 12 44
Urgences non vitales
T 022 752 31 00

Médecins et soins infirmiers à domicile

SOS Médecins

7j/7 : 24h/24
sos-medecins.ch
T 022 748 49 50

Gemed SA (Genève Médecins)

7j/7 : 24h/24
gemed.ch
T 022 754 54 54

imad – institution genevoise de maintien à domicile

voir p. 20

Coopérative de Soins Infirmiers CSI

7j/7 : 24h/24
csi-ge.ch
T 022 577 68 00

Geneva Home Care

7j/7 : 7h00-21h30
genevahomecare.ch
T 078 238 48 58

Senevita Casa Genève

voir p. 20

Urgences dentaires

Association des Médecins-Dentistes de Genève (SSO)

7j/7 : 9h00-12h00 / 16h00-18h00
sso-ge.ch
T 058 715 32 25

Clinique dentaire de Malombré

Chemin Malombré 5, 1206 Genève
T 022 346 64 44
lu-ve : 8h00-18h00
sa-di et jours fériés : 9h00-12h00

Pharmacies

Vésenaz

Pharmacie Bleue

Route de Thonon 60b, 1222 Vésenaz
lu-ve : 8h00-19h00 / sa : 8h00-18h00
info@pharmaciebleue.ch
pharmaciebleue.ch
T 022 772 01 21

Pharmacie Principale

Manor
Route de Thonon 40, 1222 Vésenaz
lu-me : 8h00-19h00 /
je-ve : 8h00-19h30 / sa : 8h00-18h00
vesenazmanor@ppge.ch
T 022 722 06 06

Pharmacie Sun Store

Centre commercial Migros
Route de Thonon 55, 1222 Vésenaz
lu-je : 8h00-19h00 / ve : 8h-19h30 /
sa : 8h00-18h00
pharmacie.vesenaz@sunstore.ch
T 058 878 59 60

Collonge

Pharmacie Amavita

Place Natascha-De-SENGER 3,
1245 Collonge-Bellerive
lu-ve: 8h00-18h45 / sa: 8h30-16h00
pharmacie.collonge-bellerive@amavita.ch
T 058 878 15 30
Fax 058 878 15 39

Pharma24

Boulevard de la Cluse 38, 1205 Genève
info@pharma24.swiss
T 022 808 00 18
Fax 022 781 27 25
7j/7: 24h/24

Protection civile

Organisation Régionale de Protection Civile Lac

(Anières, Collonge-Bellerive, Cologny,
Corsier, Hermance)
Chemin des Rayes 3,
Case postale 231, 1222 Vézenaz
Responsable de l'office
intercommunal: M. Léopold Simonet

Heures d'ouverture au public

me, je, ve: 9h-12/13h30-16h30
orpclac@collonge-bellerive.ch
collonge-bellerive.ch/protectioncivile
T 022 840 44 98
Fax 022 840 44 99

Abris collectifs de protection civile Vézenaz

- Route de Thonon 57.
- Chemin de la Plantée-du-Chêne 57, 59.
- Chemin de la Californie 34.

Collonge

- Chemin du
Château-de-Bellerive 5.
- Chemin du Pré-d'Orsat 12.
- Route d'Hermance 101.

PRU – Points de rencontre d'urgence

Le point de rencontre d'urgence
permet d'assurer un échange
d'informations entre les autorités
et la population lorsque les
moyens de communication tra-
ditionnels ne fonctionnent plus.



En cas de délestage, lors de pénurie
d'électricité, de black-out ou de rupture
des télécommunications, le point de
rencontre d'urgence accueille toute
personne ayant besoin de passer un
appel d'urgence (service du feu, police
et ambulance).

Les PRU de la commune sont situés
aux adresses suivantes:

Collonge

- École de Collonge, cycle élémentaire,
salle communale
Route d'Hermance 110,
1245 Collonge-Bellerive.

Vézenaz

- École de Vézenaz, salle California
Chemin de la Californie 24,
1222 Vézenaz.

Urgences vétérinaires

7j/7: 24h/24
uvrg.ch
T 022 757 24 24

Services divers

Postes

Vézenaz

Centre commercial Migros
Route de Thonon 55, 1222 Vézenaz
lu-ve: 8h30-18h00 / sa: 9h00-11h00
T 0848 888 888

Collonge

Agence postale
Marché du Centre
Route d'Hermance 150,
1245 Collonge-Bellerive
Selon horaires de l'épicerie:
lu-ve: 7h00-20h00 / sa, di:
8h00-20h00 / fériés 9h00-20h00
T 022 855 02 55

Banques

Banque cantonale de Genève BCGE

Route de Thonon 45/47, 1222 Vézenaz
lu-ve: 9h00-17h30
T 058 211 21 00

Raiffeisen Genève Rive Gauche

Route d'Hermance 116,
1245 Collonge-Bellerive
lu, me, ve: 10h-12h00 / 14h00-17h00
ma, je: 14h00-17h00
T 022 884 01 00

Restauration éphémère

Vézenaz

Les lundis

Chemin de la Californie 24
Fishcake
13h00-18h30
fishcake.ch
T 078 886 85 27

Collonge

Les mercredis

Place Natascha-De-SENGER 3
• *Le Tablier Rouge*.
Plats cuisinés maison avec
des produits frais genevois et italiens
• *Max Poulet*, Rôtisserie de poulet.

Transports publics

Bus

Ligne 29 (ligne des plages, ligne saisonnière: circule uniquement le vendredi soir, le week-end et tous les jours pendant l'horaire vacances du 1^{er} mai au 27 septembre 2026): Versoix La Scie, Creux-de-Genthod, Bellevue, Plage du Vengeron, Jardin Botanique, Bains des Pâquis, Bel-Air (direction Bois-Caran), Rive, Eaux-Vives, Genève-Plage, Cologny, Vézenaz, Bois-Caran et retour.

Ligne 38: Thônex Sous-Moulin (uniquement le week-end), Chêne-Bourg, Vandœuvres, la Capite, Vézenaz, Collonge, Saint-Maurice, Corsier, Anières, Chevrens, Hermance, Chens-sur-Léman et retour*

Ligne 39: Pointe à la Bise, Vézenaz, la Capite, la Pallanterie, Meinier, Corsinge, Jussy, Lullier, Presinge et retour*
Ligne A: Rive, Genève Eaux-Vives, Gradelle, Cologny, La Capite, Meinier, Gy et retour*

Ligne E: Rive, Cologny, Vézenaz, Collonge, Corsier-port, Anières, Hermance et retour*

Ligne G: Rive, Cologny, Vézenaz, la Pallanterie, Corsier-Village, Veigy et retour*

**Listes non-exhaustives des arrêts*

Le transport à la demande «**tpg flex Lac Rive gauche**» dessert les communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Meinier et Vandœuvres ainsi qu'une partie des territoires de Jussy, Thônex et des communes françaises de Veigy-Foncenex et Chens-sur-Léman (consulter les arrêts desservis au préalable). Il permet aux voyageurs et voyageuses de rejoindre un arrêt d'une ligne régulière ou d'effectuer un trajet entre deux arrêts situés dans une même zone tpg flex. À noter que la course peut être refusée si le trajet correspond au parcours d'une ligne régulière. La tarification est la même que pour les autres lignes tpg: zone 10 unireso «Tout Genève» pour les trajets sur Suisse et zones 10+200 «Léman Pass» pour les parcours transfrontaliers. Ce service est disponible de 6h00 à 24h00 du lundi au dimanche. Il vous est possible de commander votre course depuis l'application tpg flex ou en ligne sur tpgflex.ch.

Les tpg proposent un service Express, du lundi au vendredi, sur les **lignes E et G (E+ et G+)** jusqu'à Cornavin (nombre d'arrêts limités). Le service Express circule aux heures de pointe du matin et du soir sur les lignes E et G, ainsi qu'à midi sur la ligne G+.

Les lignes A, E et G circulent non-stop avec un dernier départ aux alentours de 3h15 de Rive, toutes les nuits du vendredi au samedi, du samedi au dimanche et du 31 décembre au 1^{er} janvier. Désormais, le réseau nocturne fonctionne aussi les nuits du jeudi au vendredi dès le 30 avril et jusqu'au 25 septembre 2026.

Itinéraires et horaires disponibles, à la mairie, sur le site tpg.ch ou par téléphone: T 00800 022 021 20 (appel gratuit)

Bateaux CGN

En 2026, la commune met gratuitement à disposition de ses habitants 200 contremarques à échanger contre un billet 2^e classe directement aux guichets CGN ou à bord de ses bateaux.

Conditions:

- Être domicilié sur la commune.
- À retirer en personne à la réception de la mairie sur présentation d'une pièce d'identité (2 contremarques par jour et par personne).

Croisière CGN sur le lac

Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) propose:

- **du 1^{er} juin au 21 septembre 2026**
Tous les jours: départ Anières 12h35, arrivée Anières 14h05 avec restauration via Genève.
- **du 22 septembre au 11 octobre 2026:**
lu-ve: départ Anières 13h10, arrivée Anières 14h05 avec petite restauration via Genève sur un bateau Belle Époque.
sa-di: départ Anières 12h35, arrivée Anières 14h05 avec restauration via Genève.

En raison des aménagements de la ligne N4 qui prévoit la traversée Corsier-Bellevue, les grands bateaux ne peuvent plus accoster à Corsier, la desserte touristique la plus proche est Anières. Plus de renseignements: cgn.ch
T 0848 811 848

N4-Voie Bleue – Traversez le lac en 15 minutes

Du lundi au vendredi, 5 départs le matin, 5 départs en fin de journée. Retrouvez les horaires et informations sur cgn.ch/fr/n4

**retrouvez le détail des subventions de la ligne N4 Bellevue-Corsier p. 10*

Petite enfance, écoles et jeunesse

Structures d'accueil de la petite enfance (SAPE)

GIPEC

Groupement intercommunal de la petite enfance Coheran & Co

Anières, Collonge-Bellerive, Corsier, Hermance

Adresse postale:

p.a. Commune de Collonge-Bellerive
Case postale 214, 1222 Vézenaz
Présidente : Mme Alexandra Rys
T 022 722 11 50

Structure petite enfance intercommunale «L'île aux Mômes»

contact@ileauxmomes.ch
popepoppa.ch
T 079 518 92 98

Vézenaz

Crèche L'île aux Mômes - Vézenaz I

Chemin de Trémessaz 8, 1222 Vézenaz
Directrice: Mme Anne Pernet

Crèche L'île aux Mômes - Vézenaz II

Chemin des Rayes 11, 1222 Vézenaz
Directrice: Mme Dorothée Niess

Corsier

Crèche L'île aux Mômes

Route de l'Eglise 38, 1246 Corsier
Directeur: M. Gaël Baeriswyl

Association des jardins d'enfants et garderies Les Bacounis et Les Boucaniers

Présidente: Mme Estelle Coulin-Meier
Directrice: Mme Annick Blanc
blanc@babouc.org
babouc.org
@babouc_geneve
T 022 752 44 90

Mode de garde préscolaire avec prise en charge à la demi-journée ou plus, sans repas de midi et avec des siestes

lu, ma, je, ve: 8h00-11h45/13h30-17h15
me, ateliers à Vézenaz: 9h00-12h00

Les Bacounis (2-5 ans)

Route d'Hermance 101,
1245 Collonge-Bellerive

Les Boucaniers (1-5 ans)

Chemin des Rayes 14A, 1222 Vézenaz

Accueillantes familiales de jour

Le service des affaires sociales tient à disposition une liste des accueillantes familiales de jour de la commune.
Pour le contacter, voir p.18

Écoles

Établissement

Collonge/Meinier/Vézenaz

Directeur: M. Pierre-Charles Dagau
Secrétariat: Mme Leila Deplanche
collonge-meinier-vesenaz@etat.ge.ch
T 022 752 39 77

École de Collonge

Cycle élémentaire 1P-4P
Route d'Hermance 110,
1245 Collonge-Bellerive
T 022 752 39 16
Conciergerie: M. Gani Hasani
T 079 723 87 56

École de Collonge

Cycle moyen 5P-8P
Route d'Hermance 101,
1245 Collonge-Bellerive
T 022 752 18 78
Conciergerie: M. Fernando Cortez
T 079 523 80 64

École de Vézenaz (La Californie)

Cycles élémentaire et moyen 1P à 8P
Chemin de la Californie 18-24,
1222 Vézenaz
T 022 752 22 00
Conciergerie: M. René Zerraia
T 078 204 72 08

Association des parents d'élèves de Collonge et Vézenaz (APECOVE)

Président: M. Philippe Melikian
info@apecove.ch
apecove.ch
T 079 665 23 17

Activités parascolaires

Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP)



Activités parascolaires, les jours d'école
lu, ma, je, ve:
11h30-13h30/16h00-18h00

Responsables de secteur:

Mme Séverine Cheretakis, Vézenaz
secteur.G03@giap.ch
T 079 334 91 05
Mme Tiffany Démétriadès, Collonge
secteur.G02@giap.ch
T 079 355 07 40
giap.ch

Les inscriptions s'effectuent via le portail internet my.giap.ch en utilisant un compte personnel e-démarches sécurisé de l'État de Genève ou par mail à l'adresse parascolaire@giap.ch.

Les parents sans possibilité d'obtenir un compte e-démarches (fonctionnaires internationaux, personnes sans titre de séjour valable, personnes non-contribuables à Genève, notamment) sont priés d'appeler la centrale des inscriptions au 022 304 57 70 lu, ma, je, ve: 9h00-12h00/13h30-16h30, me: 13h30-16h30 ou écrire à: parascolaire@giap.ch.

Restaurants scolaires

La commune assure la gestion administrative et financière des repas. Les inscriptions, l'encadrement et l'animation sont assurés par le GIAP.

Pour toute question, notamment en lien avec les repas spéciaux en cas d'allergies alimentaires, s'adresser à la mairie: resc@collonge-bellerive.ch
T 022 722 11 50

Consultation des menus de la semaine: collonge-bellerive.ch/fr/decouvrir/jeunesse/restaurantsscolaires
Pour plus d'information, se référer au règlement communal (LC 16 561) consultable à l'adresse suivante: collonge-bellerive.ch/reglements.

Cycle d'orientation

Collège de Bois-Caran

Chemin de Bois-Caran 40,
1245 Collonge-Bellerive
Directrice: Mme Elisa Barras
bois-caran@etat.ge.ch
T 022 388 16 50

Association des Parents d'Élèves du Cycle d'Orientation (APECO)

Présidente: Mme Julie Tétard
contact@apeco-bc.org
apeco-bc.org
T 078 948 60 45

École privée

École Montessori Rive Gauche

Bilingue français-anglais de 3 à 12 ans
(allemand dès 6 ans)
Chemin des Gotettes 15, 1222 Vézenaz
Directrice: Mme Nancy Ramu
info@montessori-rive-gauche.ch
montessori-rive-gauche.ch
T 078 806 22 42

Vacances scolaires 2026-2027

Rentrée scolaire 2026

lundi 17 août 2026

Jeûne genevois

jeudi 10 septembre 2026

Vacances d'automne

du lundi 19 octobre au vendredi
23 octobre 2026

Vacances de Noël et Nouvel An

du jeudi 24 décembre 2026
au vendredi 8 janvier 2027

Vacances de février

du lundi 15 février au vendredi
19 février 2027

Vacances de Pâques

du vendredi 26 mars
au vendredi 9 avril 2027

Pont de l'Ascension

jeudi 6 mai et vendredi 7 mai 2027

Pentecôte

lundi 17 mai 2027

Vacances d'été

Dès le lundi 5 juillet 2027

Rentrée scolaire

jeudi 26 août 2027

Loisirs

Le Point d'Interro

Centre de loisirs et de rencontres
de Collonge-Bellerive
Chemin de Mancy 61,
1245 Collonge-Bellerive
(site de l'épicentre)
Président: M. Laurent Ciglie
Animateurs responsables:
Laura Simoes Varanda,
Serge-Alain Delayen et Florian Métral
cr.collonge@fase.ch
pointdinterro.ch
T 022 752 56 15 ou 079 950 33 53
(pendant les centres aérés)

Activités proposées

Pour les enfants et les pré-adolescents de 8 à 12 ans

Ateliers: théâtre et BD,
je: 16h30-18h00, sur inscription.
Accueil libre: ma, je, ve: 16h00-18h00,
me: 14h00-18h00
Ateliers bricolages tous les jours
sauf le jeudi
Soirée à thème: ve, selon activités
Semaine à thème: gratuite et sans
inscription pendant les vacances
scolaires de Pâques et d'automne
Centres aérés d'été sur inscription:
du 3 au 7 août et du 10 au 14 août 2026.

Pour les adolescents, de 12 à 16 ans

Ateliers: théâtre et BD, je: 16h30-18h00,
sur inscription.
Accueil du midi: ma, ve, 12h00-13h30:
snack, petite restauration.
Accueil libre: je, ve, 16h-18h00: billard,
baby-foot, jeux et musique.
Soirée à thème: ve, selon activités
Camp et centre aéré d'été sur inscription
Sortie journalière: du 29 juin au 3 juillet
Mini camp Europa-Park: du 6 au 8 juillet
2026.

Pour tous

Snack extérieur: ma, je, 17h00-19h00
– petite restauration durant la période
à l'heure d'été
Contests de skate 2x/an en mai et
septembre, représentations de l'ate-
lier théâtre en mars et juin, fête du
Point d'Interro fin août, fête Discover le
26 septembre 2026.

TSHM Arve-Lac (travailleurs sociaux hors murs)

Mme Céline Buholzer
celine.buholzer@fase.ch
T 076 504 63 09
M. Kilian Gothuey
kilian.gothuey@fase.ch
T 076 355 16 04 | @arvelac

Les travailleurs sociaux vont à la ren-
contre des jeunes des communes
d'Arve-Lac dans un bus itinérant et
proposent des accueils dans des es-
paces dédiés aux jeunes. Ils organisent
des animations, des sorties et des pro-
jets culturels ou sportifs. Ils offrent un
soutien individuel et collectif dans la
construction de leurs projets. L'équipe
propose également des stages et des
suivis afin de soutenir les jeunes dans
leurs démarches d'insertion profes-
sionnelle ou de réorientation de forma-
tion ou d'apprentissage.

Scouts

Meute Kipling Collonge-Bellerive

Route d'Hermance 101,
1245 Collonge-Bellerive
Responsable: Mme Ariane Bachmann
kipling.collongebellerive@gmail.com
T 078 677 28 21

Bibli-o-bus

Vésenaz

devant l'école de Vésenaz
Chemin de la Californie 24
je: 14h30-17h00
les 13 août, 8 octobre, 5 novembre,
3 décembre 2026.

Collonge

devant l'école de Collonge,
Cycle élémentaire
Route d'Hermance 110
ma: 14h00-17h00
ve: 10h00-12h00
les 10 juillet, 18 août, 4 et 15 septembre,
2, 13 et 30 octobre, 10 et 27 novembre,
8 décembre 2026.
L'horaire 2027 sera à votre disposition
à la mairie et sur le site internet de la
commune, en janvier 2027.

Parlement des Jeunes de Collonge-Bellerive

Créé en septembre 2022, il a pour but
de débattre des questions d'intérêt
public notamment concernant la poli-
tique de la jeunesse, des sports, de la
culture, d'organiser des événements et
de proposer des projets.

Séances ouvertes aux jeunes de 12 à 28 ans.

Pour plus d'informations, se référer au
règlement communal (LC 16 112)
consultable à l'adresse suivante:
collonge-bellerive.ch/reglements
Président: M. Léonard Dinichert
infopjcb@gmail.com
T 078 775 12 62

Services sociaux et insertion professionnelle

Cohésion sociale

À Genève, les communes ont reçu la
mission d'effectuer les tâches de proxi-
mité ; elles:

- Facilitent l'accès aux prestations
d'aide sociale.
- Renforcent la détection précoce des
personnes dans le besoin.
- Réduisent le phénomène du non-
recours aux prestations.
- Participent à la lutte contre le suren-
dettement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de
l'accompagnement social, elles four-
nissent orientation, conseil et un soutien
administratif aux personnes domiciliées
sur leur territoire.

À Collonge-Bellerive, deux entités com-
plémentaires travaillent à assurer la
cohésion sociale, c'est-à-dire le vivre
ensemble et le partage de valeurs
communales:

- **Le Service social littoral (SSL)**, struc-
ture intercommunale dédiée aux com-
munes d'Anières, Collonge-Bellerive,
Corsier et Hermance principalement
orientée sur l'accompagnement
individuel et personnalisé de leurs
habitants.

- **Le Service des affaires sociales**,
structure communale chargée de l'en-
semble des affaires sociales propres
à Collonge-Bellerive et du développe-
ment d'actions locales, dont certaines
peuvent également s'inscrire dans
une dynamique intercommunale.

Des échanges réguliers et des collabora-
tions croisées entre ces deux structures
permettent d'enrichir mutuellement
leurs pratiques et de garantir la cohé-
rence des politiques et actions sociales
qui y sont menées. Les deux entités
partagent une même direction et un
secrétariat commun, assurant une
coordination fluide et un suivi homo-
gène des prestations. Les travailleurs
sociaux engagés par le Service social
littoral peuvent également intervenir,
ponctuellement, dans le cadre d'ac-
tions menées exclusivement par et
pour la commune de Collonge-Belle-
rive, contribuant ainsi à la continuité et
à la complémentarité de l'accompa-
gnement social offert à la population.

Heures d'ouverture au public

Chemin du Vieux-Vésenaz 32
ma, je, ve: 10h30-12h00
me: 10h30-12h00/14h00-16h00
T 022 722 10 20

Le Service social littoral

Il intervient au bénéfice direct des ha-
bitants d'Anières, Collonge-Bellerive,
Corsier et Hermance.

Ses activités s'articulent autour de trois
axes principaux:

Point information et documentation

Une arcade, située à Vésenaz, ouverte
à toutes et tous, permet à chacun, li-
brement, de:

- Consulter ou emporter des docu-
ments, flyers et informations,
- Utiliser un ordinateur et une imprimante,
- Ou simplement poser des questions
avant de repartir.

Des ressources sur de nombreux
thèmes, de l'enfance à la fin de vie en
passant par les questions de chômage
ou d'endettement, sont disponibles à
l'arcade et répondent, par exemple, à
des questions telles que:

- Quelles activités peut-on trouver une
fois qu'on est à la retraite?
- Comment organiser la garde des
enfants pendant les vacances sco-
laires?
- À qui m'adresser en cas de deuil, de
séparation ou de maladie grave d'un
proche?
- Comment mieux gérer mon budget
ou trouver des adresses utiles?

Accompagnement individuel

La population peut bénéficier d'un **soutien ponctuel ou à plus long terme** pour :

- Effectuer des démarches administratives ou faire valoir ses droits,
- Être écoutée dans une période difficile ou de transition,
- Établir un budget et identifier les aides possibles,
- Réfléchir à une situation personnelle avec le regard d'un professionnel.

Après un premier contact avec la personne responsable de l'accueil, un travailleur social vous rappellera afin d'évaluer la demande. Selon la situation :

- Si une **orientation simple** suffit, aucune rencontre ne sera nécessaire mais le Service restera à disposition ;
- Si un **suivi plus approfondi** est utile, un travailleur social accompagnera les démarches dans la durée.

Parce que chaque situation est unique, le Service social littoral avance à vos côtés, pas à pas, pour trouver ensemble les solutions les plus adaptées.

Actions spécifiques et ponctuelles

Le Service agit aussi dans une optique de **prévention** et propose chaque année diverses actions, telles que :

Permanence avec la Fondation genevoise de Désendettement

Le service social littoral propose une permanence avec la Fondation genevoise de Désendettement tous les 2^{es} jeudis du mois de 10h à 13h.

Possibilité de prendre un rendez-vous d'1/2h sur inscription au 022 722 10 20 ou social@collonge-bellerive.ch

Action impôts

Le service social littoral organise, du mois de février au mois de juin, une action impôts à destination des contribuables de la commune aux revenus modestes et ayant besoin d'aide pour remplir leur déclaration d'impôt.

Conditions d'octroi de la prestation

- Résider sur la commune.
- Ne pas avoir un statut d'indépendant.
- Ne pas avoir de bien immobilier (hors le domicile principal).
- Ne pas dépendre financièrement à 100% de l'Hospice général.

- Avoir un revenu et une fortune répondant au barème disponible sur collonge-bellerive.ch/social ou au service social littoral.

Coût de la prestation :

- CHF 25.– pour les personnes seules.
- CHF 35.– pour les couples et les familles.

Obtention de la prestation

- Se procurer le formulaire et sa marche à suivre complète sur le site internet de la commune collonge-bellerive.ch/social, à la réception de la mairie ou au service social littoral.
- Remplir le formulaire et joindre les documents demandés en cochant les cases des documents joints sur le formulaire.
- Déposer le formulaire et les documents à la réception du service social littoral.
- Payer le montant dû auprès des réceptions de la mairie, de l'État civil ou de la Police municipale.

Ateliers « Mes impôts, je gère ! »

Le service social propose neuf ateliers répartis sur cinq soirées entre la mi-février et la fin mars pour soutenir les jeunes de 18 à 25 ans dans l'élaboration de leur première déclaration d'impôts et la création de leur compte e-démarches.

Conditions de la prestation

- Résider sur la commune.
- Recevoir sa déclaration fiscale.

Modalités d'inscription

Retourner le formulaire adressé par courrier ou accessible sur le site à l'adresse courriel :

social@collonge-bellerive.ch

Le Service des affaires sociales de Collonge-Bellerive

Il appuie les habitants à travers la gestion et l'octroi de nombreuses subventions et la coordination d'actions sociales au niveau communal.

Aides et subventions

Le Service instruit et octroie plusieurs types de soutiens financiers, seul ou en partenariat avec d'autres institutions et services communaux :

- Attribution de l'allocation de rentrée scolaire.
- Aide à la prise en charge des restaurants scolaires.

- Soutien à l'emploi (en partenariat avec Trois Chêne Emploi).
- Octroi du chéquier culture.

Centre d'Action Sociale des Eaux-Vives (CAS) pour les 12 communes d'Arve-Lac

Anières / Choulex / Collonge-Bellerive / Cologny / Corsier / Gy / Hermance / Jussy / Meinier / Presinge / Puplinge / Vandœuvres.

Hospice général – CAS Eaux-Vives

Rue des Vollandes 38, 1207 Genève

Heures d'ouverture au public

lu, me, je, ve: 8h30-12h00 / 13h30-17h00
ma: 13h30-17h00

cas-eaux-vives@hospicegeneral.ch

hospicegeneral.ch

T 022 420 64 00:

8h30-12h00 / 14h00-17h00

- Prestations d'action sociale individuelle: aides sociales et financières.
- Assistance dans certaines démarches administratives des personnes dans l'incapacité de le faire ou orientation de l'usager vers des professionnels de tout autre service de l'État ou de la commune.

Trois Chêne Emploi

Rue du Gothard 13, 1225 Chêne-Bourg

Accueil sur rendez-vous

lu-je: 8h30-12h00 / 13h30-16h30

contact@3chene-emploi.ch

3chene-emploi.ch

T 022 348 45 72: lu-je: 8h30-12h00

Trois Chêne Emploi est une structure dédiée à l'insertion professionnelle pour les habitants des Trois-Chêne et de certaines communes avoisinantes, dont Collonge-Bellerive. Sa mission est d'accompagner les personnes dans leurs démarches de recherches d'emploi, d'apprentissage ou de formation. *Les usagers ont également un accès libre à un parc informatique complet.*

Seniors

Club des Aînés

Président: M. Richard Hoffmann
Chemin du Vieux-Vésenaz 35,
1222 Vésenaz
clubdesainesvesenaz@bluewin.ch
T 079 426 38 38
T 022 752 20 57

Foyer de jour et résidence

Aux Cinq Colosses

Foyer de jour pour personnes domiciliées dans les communes d'Arve-Lac. Favorise le maintien à domicile et offre un soutien aux proches aidants par des activités et du lien social dans un cadre convivial.
Route d'Hermance 347, 1247 Anières
Responsable: Mme Daniela Mottaz
lu-ve, sauf les jours fériés
foyer@aux5colosses.ch
aux5colosses.ch
T 022 347 01 20

EMS Résidence Le Léman

Établissement médico-social
Route d'Hermance 30, 1222 Vésenaz
Directeur: M. Alexandre Fleurot
info@residenceleleman.ch
residenceleleman.ch
T 022 722 19 20

Les Crêts de Vésenaz

Résidence bénéficiant d'une infrastructure favorisant la création de liens sociaux, destinée aux retraités autonomes.
Chemin des Rayes 33, 1222 Vésenaz
Directrice: Mme Naïma Felley
info@ficb.ch
residence-crets-vesenaz.ch
T 022 752 65 01

Services et réseau de soutien

imad - institution genevoise de maintien à domicile

7j/7 : 24h/24
info@imad-ge.ch
imad-ge.ch
T 022 420 20 00

L'imad assure des prestations favorisant le maintien à domicile et permettant de préserver l'autonomie des personnes malades, fragiles ou vulnérables domiciliées dans le canton de Genève. Cela en partenariat avec les proches aidants et en coordination avec les partenaires du réseau santé social.

Les prestations dispensées à domicile sont les suivantes:

- **Soins:** soins infirmiers, oncologie à domicile, hospitalisation à domicile, soins pédiatriques, soins palliatifs, ergothérapie, santé nutritionnelle.

- **Soutien et accompagnement:** soutien pratique, unité d'accueil temporaire et répit (UATR), répit aux familles avec enfant gravement malade, soutien aux parents, repas à domicile, actions de prévention et promotion de la santé.
- **Habitat et sécurité:** immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), système d'appel à l'aide, adaptation du domicile avec l'appui de l'ergothérapie, dispositifs pour malentendants.

Senevita Casa Genève

7j/7 : 24h/24
geneve@senevita.ch
senevita.ch/geneve
T 022 340 40 95
Prestations permettant le maintien à domicile: soins, assistance, aide au ménage, garde de nuit.

Pro Senectute Genève

Route de Saint-Julien 5B, 1227 Carouge
Heures d'ouverture au public
lu-ve: 8h00-12h00 / 13h30-17h00
info@ge.prosenectute.ch
ge.prosenectute.ch
T 022 807 05 65
Large offre de prestations et d'activités pour seniors dans des domaines variés: bien-être, mouvements et sports, spectacles, ateliers à thème. Consultation sociale et accueil du lundi au vendredi dans 4 foyers de jour.

Lieux de culte

Paroisse protestante d'Anières-Vésenaz

Chemin de Cortenaz 5, 1247 Anières
Secrétariat: lu, ma, je, ve: 9h00-11h00
secretariat.anieres-vesenaz@protestant.ch
anieres-vesenaz.epg.ch
T 022 752 16 30

Chapelle de Vésenaz

Route de Thonon 76, 1222 Vésenaz

Chapelle d'Anières

Route d'Hermance 312, 1247 Anières

Pasteur:
Mme Lorraine d'Andiran
loraine.dandiran@protestant.ch
T 022 751 20 47 / T 079 580 70 66

Paroisses catholiques-romaines de Collonge et de Vésenaz

Secrétariat Unité Pastorale Arve-Lac

Route de l'Église 11, 1246 Corsier
Secrétariat: lu, ma, je, ve: 9h00-12h00
up.arve-lac@cath-ge.ch
arvelac.ch
T 022 751 12 90

Église de Vézenaz

Paroisse catholique
de l'Immaculée Conception
Chemin des Rayes 14
Case postale 85, 1222 Vézenaz
Messes dominicales, sa: 18h00
Messe en semaine, me: 9h00
Prêtre référent: Père Claude Doctoreanu
claude.doctoreanu@cath-ge.ch
T 076 768 47 63

Église de Collonge

Paroisse catholique St-Léger
Route d'Hermance 113,
1245 Collonge-Bellerive
Messe dominicale, di: 8h00/11h00
Messe en semaine, je: 9h00
Curé modérateur:
Mgr Sławomir Kawecki
slawomir.kawecki@cath-ge.ch
T 079 250 72 43

Associations et clubs divers

Clubs de sports

Arts martiaux

Chidokai Karatedo Collonge-Bellerive

Présidente: Mme Patrizia Birchler Emery
emery.birchler@bluewin.ch

Jiu-Jitsu Collonge-Bellerive

Président: M. Adrien Duvillard
adrienduvillard@mac.com
T 079 445 77 48

Judo-Club Collonge-Bellerive

Président: M. Michel Moret
Responsable des cours: M. Michel Moret
mm_oret@hotmail.com
T 078 803 77 74

Basket

Collonge Basket Club

Présidente: Mme Manon Chevallier
collongebasketclub@gmail.com
collongebasketclub.ch
T 078 214 89 90

Course à pied

Running Collonge-Bellerive

Présidente: Mme Christel Zanzi
runningcb1245@gmail.com
running-cb.com

Équitation

Manège de la Pallanterie

Directrice: Mme Antoinette Aellen
info@lapallanterie.ch
lapallanterie.ch
T 022 752 38 44

Football

F.C. Saint-Paul

Président: M. Thierry Cardoso
president@fcsaintpaul.ch
T 076 693 80 65
Secrétariat: M. David Cardoso
info@fcsaintpaul.ch
fcsaintpaul.ch
T 022 752 25 00

Gymnastique

Fédération Suisse de Gymnastique Section de Collonge-Bellerive

Présidente:
Mme Leticia Martins da Ressurreição
leticia.martinsdar@gmail.com
fsgcollonge-bellerive.weebly.com
T 079 193 49 17

Pétanque

Club la Californienne

Président: M. Michel Mooijman
mooijman.michel@bluewin.ch
T 079 446 13 37

Rugby

Hermance région Rugby Club

Président: M. Jean-Baptiste Casta
Case postale 22, 1248 Hermance
president@hrrc.ch
hrrc.ch

Ski

Ski Club Campagne Meinier

Président: M. Stéphane Barbat
Route de La-Repentance 86,
1252 Meinier
info@sccm.ch
skiclubmeinier.ch

Sports nautiques

Club d'aviron Vézenaz

Président: M. Marc Oberson
cav@hotmail.ch
avironvesenaz.ch
T 078 642 31 41

Club Nautique de la baie de Corsier

Président: M. Laurent Bollondi
Chemin du Port 29,
Case postale 31, 1246 Corsier
laurent.bollondi@cnbc.ch
cnbc.ch

Tennis

Tennis club de Collonge-Bellerive

Président: M. Fabrizio Cassano
Chemin de Relion 22,
1245 Collonge-Bellerive
tennis@tccb.ch
tccb.ch
T 022 752 26 71

E-sport

DIVE Esports

Président: M. Luca Perone
Chemin de l'Horticulteur 27
1222 Vézenaz
contact@dive-esports.ch
T 079 589 01 33

Autres associations et clubs

Association des Commerçants et Entrepreneurs de Collonge-Bellerive et Vésenaz (ACECV)

c/o M. Michel Yazigi
michel.yazigi@my-group.ch

Association des habitants de la commune de Collonge-Bellerive

Président: M. Renato Bortolotti
contact@ahcb.ch
ahcb.ch
T 079 249 83 40

Association Les Ponts

Favorise l'intégration des personnes issues de l'asile en créant des liens avec la population locale
Présidente: Mme Catherine Riedlinger
Chemin du Pré-d'Orsat 21
1245 Collonge-Bellerive
lesponts@bluewin.ch
les-ponts.ch
T 077 434 55 16

Club d'échecs de Collonge-Bellerive

Président: M. David Navarro

contact@chess-collonge.ch
chess-collonge.ch
T 077 966 72 62

Collectif durabilité de Collonge-Bellerive

Présidente: Mme Tazara-Claire Spafford
info@collectifdurabilitecollongebellerive.ch
collectifdurabilitecollongebellerive.ch
T 076 395 15 77

Toutes les associations culture, théâtre, musique et danse p. 22 et 23

Événements et manifestations

Bicyclogue

Route d'Hermance 95/105
Tous les 4^{es} vendredis du mois, de mars à octobre.

Festival du LÂC

Association Sourire aux Livres
Ferme de Saint-Maurice
5 au 7 juin 2026

Festival de Bellerive

Association Festival de Bellerive
Ferme de Saint-Maurice
8 au 15 juillet 2026

Fête nationale

Plage de la Savonnière
1^{er} août 2026

Marché des commerçants et créateurs

Place Emma-Yersin
3 septembre 2026

Journée du développement durable

Plage de la Savonnière
5 septembre 2026

Atelier « Admin, la base »

Salle de la Terrasse
7, 14, 21, 28 septembre 2026

Conférence

« la mémoire qui flanche »
En collaboration avec l'association Alzheimer Genève
Salle communale
1^{er} octobre 2026

Forum des entreprises

Salle des Sociétés
29 octobre 2026

Marché de Noël

Ferme de Saint-Maurice
13 décembre 2026

Fraternoël

Place Emma-Yersin
24 décembre 2026

Mérite collongeois et vœux du Maire

Salle communale
11 janvier 2027

Concert de Printemps

Société Frédéric Chopin Genève
Salle Willy Buard
Printemps 2027,
plus d'information sur
societe-chopin.ch

Culture, théâtre, musique et danse

Association CinéMargand

Ciné-club communal, projections de films à l'épicentre
Présidente: Mme Séverine Pochelon
Chemin de Relion 7,
1245 Collonge-Bellerive
info@cinemargand.ch
Programmation:
epicentre.ch
T 022 752 59 74

Association Communes-École

Cours dispensés dans les secteurs d'activités suivants:
Art et Arts créatifs, Culture et Culture générale, Détente et Bien-être, Informatique, Langues, Sports et Danses, Cuisine, Nature et Voile.
Collège de Bois-Caran:
chemin de Bois-Caran 40,
1245 Collonge-Bellerive

Coordinatrices administratives:

Mmes Francine Arter
et Claire Berthelet
communes.ecole@bluewin.ch
communes-ecole.ch
T 022 388 16 78

Association des Amis de Michel Tirabosco

Président: M. Serge Nordman
Chemin de la Californie 2,
1222 Vézenaz
info@aamt.ch
aamt.ch
T 079 816 92 49

Centre Artistique du Lac (CAL)

Cours de musique, peinture,
danse, théâtre
Directrice: Mme Tamara Recasens
Chemin de Mancy 61,
1245 Collonge-Bellerive
c_a_l@bluewin.ch
centre-artistique-du-lac.ch
T 022 752 46 83

Chorale des Califrenzies

Présidente: Mme Catherine Rieder
riedercatherine@gmail.com
califrenzies.ch
T 079 381 42 01

Compagnie Rive Gauche – Théâtre

Président: M. Marc Nadas
c/o Mme Isabelle de Saint Mars,
chemin de Saint-Maurice 64,
1245 Collonge-Bellerive
marcnadas@me.com
compagnierivegauche.ch
T 079 415 20 14

Dance Academy Bellerive

Présidente: Mme Karine Perneger
Chemin du Nantet 3,
1245 Collonge-Bellerive
dance.ab@outlook.com
dance-academy-bellerive.ch
T 079 950 45 85

Harmonie Municipale de Collonge-Bellerive

Président: M. Benoît Cerutti
Directeur:
M. William Thébaudeau-Müller
info@fmcb.ch
fmcb.ch
T 078 773 36 46

École de Musique de Collonge-Bellerive

Baby-fanfare (dès 10 mois), éveil musical, solfège, cours d'instruments à vent et à percussions pour enfants et adultes
Directrice: Mme Louise Sykes
louise.sykes@fmcb.ch

Boîtes à livres

collonge-bellerive.ch/boitealivres
Merci de privilégier les romans. La consigne de base consiste à prendre autant de livres que l'on en dépose.

Vézenaz

Chemin des Rayes
Place Emma-Yersin
Chemin du Pré-de-la-Croix

Collonge

Place Natascha-De-SENGER

Société Frédéric Chopin

Présidente:
Mme Aldona Budrewicz-Jacobson
jacobsonaldona@gmail.com
societe-chopin.ch
T 078 709 15 16

Parkings publics

Vézenaz

Parking souterrain des Rayes

Chemin des Rayes 8
Abonnements: s'adresser à Parkgest
parkingdesrayes@parkgest.ch
parkgest.ch
T 022 316 08 83

Parking de l'école de Vézenaz

(La Californie)
Chemin de la Californie 24

Parking de la Pointe-à-la-Bise

Chemin de la Réserve 1

Collonge

Parking souterrain de la Mairie

Chemin du Château-de-Bellerive 5

Parking du Port-de-Bellerive

Chemin du Port-de-Bellerive 47

Parking de l'épicentre

Chemin de Mancy 61

Parking de l'école de Collonge Cycle élémentaire

Route d'Hermance 110

Parking de l'école de Collonge Cycle moyen

Chemin du Grand-Clos

Parking souterrain du Pré-d'Orsat

(Gestion par la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive)
Chemin du Pré-d'Orsat 12
Abonnements: s'adresser à Parkgest
parkingpredorsat@parkgest.ch
parkgest.ch
T 022 316 08 84

Parkings de la Savonnière

Chemin Armand-Dufaux 15

Parking de Corsier-Port

Chemin du Port 29

Nom des artères de la commune de Collonge-Bellerive

A			D		
Abergement, ch. de l’	B8		Dame, ch. de la	E4	
Albert-Dufour, ch.	C6		E		
Ami-Grand, ch.	B7		Écarlat, ch. de l’	D7	
Armand-Dufaux, ch.	B2 / D1		Échillons, ch. des	E3 / E2	
B			Écureuils-Doret, ch. des	A4 / B4	
Bacounis, ch. des	B4		Épines, ch. des	C7	
Baie, ch. de la	B6		Ermitage-de-la-Belotte, ch. de l’	A7	
Beauvoir, ch. de	B5		Escapade, ch. de l’	C5 / C6	
Bélosses, ch. des	C6		F		
Bise, ch. de la	A5 / B5		Forêt, ch. de la	B5 / A5	
Blemant, ch. de	C4 / C5		Fosseau, ch. du	B4	
Bois-Caran, ch. de	B5 / B4		Foulis, ch. des	F3 / F4	
Bossonailles, ch. des	C7 / D7		G		
Botterel, ch. de	B6		Gabiule, ch. de la	D2 / C1	
Bouchat, ch. du	E5		Gentille, ch. de la	E2	
Boucle, ch. de la	B7		Gorge, ch. de la	E4	
C			Gotettes, ch. des	C5 / D5	
Caille, ch. de la	D7 / D6		Grand-Communal, ch. du	C7	
Californie, ch. de la	C6		Grand-Clos, ch. du	C4	
Capite, rte de la	D5 / D6		H		
Carcellière, ch. de la	C6		Halbrans, ch. des	B5	
Carna, ch. de la	D2 / E2		Hermance, rte d’	B6 / D1	
Champs-de-Chaux, ch. des	B8 /B7		Horticulteur, ch. de l’	B5 / C6	
Charvel, ch. de	C6		L		
Château-de-Bellerive, ch. du	C3 / B3		Lardères, ch. des	B6	
Clos-Alpestre, ch. du	C6 /C7		Lédevant, ch. de	E3	
Combes, ch. des	D6		M		
Compois, rte de	E5		Mancy, ch. de	C6 / C4	
Contamines-sous-Cherre, ch. de	C3 / C2		Manège, ch. du	D5	
Coprins, ch. des	B6		Marèches, ch. des	A5	
Crêts-de-la-Capite, ch. des	C7 / D7		Margencel, ch. de		
			B5		
			Marly, ch. de		
			B3		
			Meunières, ch. des		
			B6		
			Milieu, ch. du		
			B4 / B2		
			Mornex, ch. de		
			C3		
			N		
			Nantet, ch. du		
			C1		
			Natascha-De-SENGER, Place		
			C4		
			Neuf-de-Vésenaz, ch.		
			B7		
			Notaire, ch. du		
			C4		
			P		
			Pallanterie, ch. de la		
			E5		
			Petite-Californie, ch. de la		
			C6		
			Petray, ch. du		
			C5 / D3		
			Piérides, ch. des		
			C5 / C6		
			Pierre, ch. de la		
			F3 / D3		
			Pierreuse, ch. de la		
			C6		
			Plantée-du-Chêne, ch. de la		
			C5		
			Plumaget, ch. de		
			C7 / C8		
			Port-Bleu, ch. du		
			A3 / B3		
			Port-de-Bellerive, ch. du		
			B4 /A4		
			Pose-Plate, ch. de la		
			C7		
			Poses-Longues, ch. des		
			C5		
			Praly, ch. de la		
			B6 / A6		
			Pré-de-la-Croix, ch. du		
			B7		
			Pré-d’Orsat, ch. du		
			C3 / D3		
			Premier-Août, ch. du		
			B7		
			Prés-Courts, ch. des		
			B6 /B7		
			Prés-Galland, ch. des		
			D5 / E4		
			Princes, ch. des		
			A7 / B8		
			Prudent-Balland, ch.		
			E3 /E4		
			R		
			Ramiers, ch. des		
			D2		
			Râtelier, ch. du		
			B8		
			Rayes, ch. des		
			B7 / B8		
			Recordet, ch. du		
			D3		
			Relion, ch. de		
			B4 / B3		
			Repentance, rte de la		
			F4		
			Réserve, ch. de la		
			A5 / A6		
			Rubiettes, ch. des		
			C7		
			S		
			Saint-Maurice, ch. de		
			E4 / C3		
			Sansonnets, ch. des		
			C7		
			Sarcelles, ch. des		
			E5		
			Sarments, ch. des		
			C7		
			Savonnière, ch. de la		
			C2 / B2		
			Séchant, ch. de		
			E3		
			Six-Bouleaux, ch. des		
			B4		
			Sous-Caran, ch. de		
			B6 / A4		
			Sous-Cherre, ch. de		
			C2 / C1		
			Sous-l’Église, ch.		
			B7		
			T		
			Tattes, ch. des		
			C5 / D6		
			Tattolet, ch. du		
			C1		
			Thonon, rte de		
			A7 / F3		
			Tire, ch. de la		
			C3 / D4		
			Tournis, ch. des		
			B7 / C7		
			Trémessaz, ch. de		
			B7 / C7		
			U		
			Usses, ch. des		
			D1		
			V		
			Vent-Debout, ch. du		
			C1		
			Vieux-Vésenaz, ch. du		
			B7		
			Vignechamps, ch. de		
			B7 / B8		
			Vigneraie, ch. de la		
			D1 / D2		

Défibrillateurs	
+	Adresse de localisation précise, p. 13

Parking		
50	Parking de la Pointe-à-la-Bise	A5 / B5
51	Parking du Port-de-Bellerive	A4
52	Parking de l'épicentre	C4 / C5
53	Parking de l'école de Collonge, cycle élémentaire	C4
54	Parking de l'école de Collonge, cycle moyen	B4 / C4
55	Parking souterrain du Pré-d’Orsat	C3
56	Parkings de la Savonnière	C1
57	Parking de Corsier-Port	D1
58	Parking souterrain des Rayes	B7
59	Parking de l'école de Vésenaz	C6
60	Parking souterrain de la Mairie	C3

Points de récupération		
80	de la Californie	C6
81	de Collonge	B5
82	de Collonge-village	C4
83	du Grand-Clos	C4
84	de la plage de la Savonnière	B1
85	de Vésenaz	B7
86	de Saint-Maurice	E4

Ports et jetées		
70	Port des Pêcheurs	A5
71	Port des Ecureuils-Doret	A4
72	Port de la Gouille	A4

73	Jetée des Mouettes	A4
74	Jetée de l'Etire	A4
75	Port de Bellerive	A4
76	Port-Bleu	A3 / B3
77	Rampe de mise à l'eau de la Gabiule	C1

Légendes		
33	Agence postale de Collonge	C4
1	Camping TCS et plage de la Pointe-à-la-Bise	A5
2	Caserne des pompiers	D5
4	Centre communal et commercial de Vésenaz	B7
5	Centre de loisirs, le Point d'Interro	C4
7	Chapelle protestante de Vésenaz	C6
8	Cimetière de Collonge	C4
9	Cimetière de Vésenaz	B7
10	Club d'Aviron	A5
12	Collège de Bois-Caran	B5
11	Crèche intercommunale	B7
13	École de la Californie, Vésenaz	C6
15	École de Collonge, cycle élémentaire	C4
16	École de Collonge, cycle moyen	B4 / C4
17	Église catholique et cure de Collonge	C3
18	Église catholique et cure de Vésenaz	B7
19	EPI Établissements publics pour l'intégration	B4 / B5
41	Espace de football libre (parc Rivollet)	B4
30	Espace de liberté pour chien	C3
20	État civil (arrondissement intercommunal)	B7
6	Hôpital de Bellerive (ex CESCO)	C2

3	imad	B7
21	Jardin d'enfants «Les Bacounis»	C4
22	Jardin d'enfants «Les Boucaniers»	B7
5	L'épicentre, centre culturel	C4

A B C D E F

1

2

3

4

5

6

7

8

LE LÉMAN



 Point d'eau

Levée des ordures ménagères

 zone I  zone II

Parcs et places de jeux, plages, ports

Parcs et places de jeux

Vésenaz

Parc des Rayes

Chemin des Rayes, attenant au parking des Rayes

Parc Guignet

Chemin des Rayes, en face de l'entrée du parking des Rayes

Parc du Pré-de-la-Croix

Chemin du Pré-de-la-Croix

Parc de la Guite

Route d'Hermance 14

Place de jeu de l'espace multisport

Chemin de la Californie 34

Parc de la Ferme de Saint-Maurice

Chemin de la Dame 67

Collonge

Parc Rivollet

Chemin du Château-de-Bellerive 1

Plages

Plage de la Pointe-à-la-Bise*

Chemin de la Bise 19, Vésenaz (Camping TCS)

Plage de la Nymphé*

Chemin du Milieu 27bis, Collonge
lu-di: 8h00-23h00

Plage de la Savonnière*

Chemin Armand-Dufaux 13, Collonge
lu-di: 08h00-23h00

Accès payant du 15 mai au 15 septembre:
gratuit pour les enfants de 0 à 5 ans
CHF 1.- pour les enfants de 6 à 18 ans, étudiants et AVS/AI
CHF 4.- pour les autres utilisateurs

** Les plages communales ne sont pas surveillées pour la baignade. L'accès à certaines d'entre elles est réglementé et peut être payant. Pour le détail, s'adresser à la réception de la mairie ou consulter le site internet.*

Ports et jetées

Port des Pêcheurs

Chemin des Marèches, Collonge

Port de la Gouille

Chemin du Port-de-Bellerive, Collonge

Port et débarcadère de Bellerive

Chemin du Port-de-Bellerive, Collonge

Port-Bleu

Chemin du Milieu, Collonge

Port des Ecureuils-Doret

Chemin des Ecureuils-Doret, Collonge

Jetée de l'Etire

Chemin du Port-de-Bellerive, Collonge

Jetée des Mouettes

Chemin du Port-de-Bellerive, Collonge

Rampe de mise à l'eau de la Gabiule

Chemin de la Gabiule

Centre nature, camping, toilettes publiques

Centre nature, camping

Centre Nature de la Pointe-à-la-Bise

Chemin de la Réserve 8, 1222 Vésenaz
pointe-a-la-bise@pronatura.ch
pronatura-ge.ch/centre-nature-pointe-a-la-bise
T 022 311 10 10 (sélectionner 1)

Ouverture:

Haute saison:

du 1^{er} avril au 31 octobre
me, sa, di et jours fériés:
10h00-18h00

Basse saison:

du 1^{er} novembre au 31 mars
di: 10h00-16h00

Agenda nature:

agenda.pronatura-ge.ch/
Toute l'année: ma, je: 9h00-18h00,
«ouverture spéciale école»
sur réservation.

Organisation d'anniversaires, ateliers d'été, centres aérés, ateliers du mercredi en collaboration avec le service des loisirs, activités grand public et ateliers pour adultes.

TCS Camping Genève – Vésenaz

Chemin de la Bise 19, 1222 Vésenaz
camping.geneve@tcs.ch
tcs-camping.ch/geneve
T 022 752 12 96

Toilettes publiques

Disponibles toute l'année

Vésenaz

Pointe-à-la-Bise
(Centre Pro Natura) *♿
7h00-22h00
Terrain multisport de la Californie *♿
7h00-22h00
Parking des Rayes P1 *♿
6h00-23h00

Collonge

Parc Rivollet, bâtiment de la mairie
8h00-20h00

Disponibles d'avril à octobre

8h00-22h

Vésenaz

Ferme de Saint-Maurice

Collonge

Port de la Gouille (Bellerive)
Plage de la Nymphé *♿
Plage de la Savonnière *♿
Corsier-Port (chantier naval)

*♿ Adapté pour les personnes à mobilité réduite

Entretien des propriétés privées

Informations diverses

Murs, clôtures et haies (L1 10 Loi sur les routes)

Les murs et clôtures en bordure d'une voie publique ou privée ne peuvent, dans la mesure où ils sont autorisés, excéder une hauteur de 2 m. Le département peut exiger que les ouvrages autorisés soient distants jusqu'à 1,20 m du bord d'une voie publique ou privée. Il peut, en outre, exiger la plantation de végétation. Dans les courbes et à l'intersection des routes ou lorsque la sécurité de la circulation l'exige, le département peut imposer la réduction de la hauteur des clôtures et des haies.

Plantations nouvelles aux abords des voies publiques

Les plantations nouvelles ne sont autorisées qu'aux distances suivantes de l'alignement définitif des voies publiques:

- 1m pour les haies, arbres ou arbustes dont la hauteur ne dépasse pas 1,50 m.
- 4 m au moins pour tous les autres arbres.

Plantations de végétaux dans les jardins

La plantation de végétaux dans les jardins n'est pas soumise à une autorisation de la part de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN). Elle est régie par la loi d'application du code civil et du code des obligations (E 1 05). Le Tribunal de première instance peut être saisi en cas de conflit.

Il ne peut être faite aucune plantation à souche ligneuse à moins de cinquante centimètres de la limite parcellaire. Entre la limite de propriété et deux mètres de celle-ci, aucune plantation ne peut dépasser la hauteur de deux mètres. À partir de 2m de la limite de propriété, leur hauteur ne doit pas dépasser:

- 6 m si la plante pousse entre 2 et 5 m de la limite parcellaire.
- 12 m si la plante pousse entre 5 et 10 m de cette limite.

Plantations existantes

Les plantations existantes au 10 juillet 1999 restent régies par l'ancien droit (teneur: 1^{er} janvier 1988), sauf si, à cette date-là, leur gabarit était le suivant:

- 8 m pour les plantes entre 2 et 5 m de la limite de la propriété.
- 12 m pour les plantes entre 5 et 10 m de cette limite.

Dans ces cas, les arbres supérieurs à 8 m et situés entre 2 et 5 m de la limite parcellaire ne doivent pas être éliminés.

Élagage / Taille / Abattage

Taille des arbres et haies aux abords des voies publiques

(art. 76 de la loi sur les routes L 110)

Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m au-dessus du niveau de la chaussée toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique. En tout temps les haies ne doivent pas empiéter sur la voie publique. En cas de non-respect de ces dispositions, les contrevenants sont passibles des mesures administratives et sanctions prévues aux articles 77 à 86.

Élagage, écimage et abattage d'arbres

Les élagages (ainsi que les écimages) et abattages d'arbres sont soumis à autorisation de la part de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) selon le Règlement sur la conservation de la végétation arborée (L 4 05.04). Il n'est pas autorisé en conséquence d'élaguer la partie de l'arbre de son voisin qui s'avance sur sa parcelle sans l'accord formel de celui-ci et une autorisation en bonne et due forme délivrée par l'OCAN. Plus d'information en ligne: ge.ch/abattage-elagage-arbre-defrichage-haie-vive

Les formulaires de requêtes d'abattage et d'élagage sont disponibles auprès des paysagistes ou sur internet à l'adresse: ge.ch/document/nature-m03-formulaire-abattage-elagage-arbre/telecharger

Le Tribunal de première instance peut être saisi en cas de conflit entre voisins.

Arbres dangereux

Lorsqu'un arbre dont on est propriétaire ou qui se trouve sur une parcelle voisine présente un danger **grave et imminent** pour les personnes ou les biens, il est demandé d'appeler la centrale des gardes de l'environnement du département cantonal **au 022 388 55 00** ou de s'adresser aux pompiers.

Après la chute d'un arbre, son propriétaire est responsable du débarras ainsi que des dégâts occasionnés par la chute, tant dans sa propriété que sur la voie publique, même en cas d'intervention des pompiers.

Feu bactérien

Le feu bactérien est **l'une des maladies bactériennes les plus dangereuses** (inoffensif pour l'homme) qui se propage aux vergers et aux pépinières fruitières. Or, il n'existe à ce jour aucun traitement pour éradiquer la maladie. C'est la raison pour laquelle il est important de limiter au maximum le risque de propagation. Pour ce faire, **notre commune est située dans une zone préventive d'élimination** et les propriétaires ont l'obligation d'éliminer les plantes (à petites boules rouges ou orange) suivantes:

- Cotoneaster salicifolius.
- Cotoneaster salicifolius «Herbstfeuer».
- Cotoneaster watereri.
- Cotoneaster watereri «Cornubia».
- Cotoneaster bullatus.
- Cotoneaster franchetti.

Il conviendra de prendre des précautions, si cela est effectué personnellement, en désinfectant mains et outils avec de l'alcool à 70°. Il est possible de mandater une entreprise spécialisée. Les branches et plantes coupées ne doivent pas être jetées au compost, mais déposées dans les ordures ménagères afin d'être incinérées. **En cas de suspicion de contamination, l'annonce à la station phytosanitaire cantonale est obligatoire.** Pour plus d'information: ge.ch/maladies-parasites-arbres-plantations-agriculture.ocan@etat.ge.ch
T 022 388 71 71

Espèces nuisibles

Depuis plusieurs années, certaines espèces de microfaune nuisible se développent sur notre territoire. Leur présence n'est pas anodine et peut représenter un risque pour la biodiversité, la santé publique et la qualité de vie. La commune agit activement pour limiter leur propagation. Toutefois, l'efficacité de cette lutte repose aussi sur l'implication de chacun.

Espèces concernées: le frelon asiatique, le moustique tigre, la fourmi *Tapinoma magnum* et le scarabée japonais.

Le rôle essentiel des citoyens

La lutte contre ces nuisibles ne peut être efficace sans la participation active de tous. Il est essentiel d'adopter les bons gestes recommandés par le canton:

- Éliminer toute eau stagnante,
- Surveiller l'apparition d'insectes ou de nids,
- Respecter les mesures obligatoires en vigueur,
- Signaler toute observation aux services cantonaux compétents.

Toute présence ou tout cas de suspicion à l'égard d'une de ces espèces doit être signalée à l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) au moyen de photos afin que l'identification puisse être confirmée par un spécialiste et que le cas échéant, des mesures de lutte soient mises en œuvre:

cet-cge@etat.ge.ch
GE-environnement
lu-ve: 9h00-13h00
T 022 546 76 00

Surfaces agricoles

Selon le règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture (RPro-mAgr), tout propriétaire ou toute personne qui jouit d'un bien-fonds doit déclarer la présence d'organismes nuisibles. Il peut être requis par l'autorité compétente d'éliminer les organismes nuisibles ou leurs plantes-hôtes, ainsi que les plantes indésirables pouvant infecter les biens-fonds voisins et nuire à leur bonne culture et à la santé publique. Les frais engendrés sont à la charge des intéressés.

Chenilles processionnaires, nids de guêpes, abeilles et frelons

L'article 21A du règlement sur la conservation de la végétation arborée (RCVA, L 4 05.04) précise les points suivants: Tout propriétaire, locataire, usufruitier, fermier ou exploitant est tenu de procéder à l'enlèvement et à la destruction des nids de chenilles processionnaires, ou de mettre en place des mesures visant à éviter la propagation de ces insectes, dès leur apparition.

Les mesures visées précédemment s'appliquent aux espèces telles que les pins, les cèdres et les chênes, qui se trouvent dans un périmètre à risque autour de lieux destinés à l'accueil du public, tels que crèches, écoles, places et parcs publics, places de jeux et piscines.

Ces mesures sont en principe à la charge du propriétaire des arbres. L'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) édicte des directives en matière d'information de la population au sujet des risques liés à la présence des chenilles processionnaires ainsi que des mesures de précaution à respecter, des travaux à réaliser et des dates d'intervention. Des informations détaillées sont disponibles sur le site: ge.ch/chenilles-processionnaires.

Sur le domaine privé: les propriétaires dont les parcelles sont envahies par des animaux nuisibles doivent s'adresser aux entreprises spécialisées: bûcherons (chenilles), désinsectisation (guêpes et frelons), désinfection.

Sur le domaine public (parcs, chaussées, écoles): s'adresser directement à la mairie.

Travaux de nettoyage non autorisés

Certaines entreprises effectuent du porte-à-porte pour proposer divers travaux aux propriétaires. Les travaux ci-dessous sont illégaux:

- Les démoussages des toits, dalles et terrasses, car les produits anti-mousses utilisés ne sont généralement pas autorisés en Suisse.
- Les désherbages des toits, terrasses y compris des chemins et routes privés avec des produits phytosanitaires (herbicides).

Ces désherbages sont interdits en Suisse, sans exception.

Feux: restrictions

L'incinération en plein air de déchets est interdite conformément à l'article 15b du règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets (L1 20.01). Est réservée, pour autant qu'il n'en résulte pas d'émission excessive, ni de danger pour la circulation routière et que les directives du département en la matière soient respectées:

- L'incinération de plantes exotiques envahissantes- néophytes - figurant sur la liste noire établie par la commission suisse pour la conservation des plantes sauvages. Ces plantes ne doivent pas être compostées.

Plus d'information en ligne: infoflora.ch/fr/neophytes/en-bref.html

- L'incinération de déchets agricoles, tels que ceps de vignes ou de plantes-hôtes d'organismes nuisibles de quarantaine, les souches avec racine d'arbres fruitiers et les déchets secs naturels, pour autant qu'il s'agisse d'une quantité de moins de 3m³. Dans la mesure du possible, le bois naturel non contaminé est valorisé sous forme de bois de chauffage.

Tondeuses, tronçonneuses et souffleuses à feuilles

L'utilisation de tondeuses à gazon, de tronçonneuses ou d'autres appareils analogues, dont le fonctionnement n'est pas silencieux, est interdite:
lu-ve: avant 8h00 et après 19h00
sa: avant 9h00 et après 18h00, dimanche et jours fériés selon le droit fédéral ou cantonal

L'utilisation de machines à souffler les feuilles à moteur thermique est interdite entre le 1^{er} février et le 30 septembre. Du 1^{er} octobre au 31 janvier, l'utilisation de telles machines est interdite:
lu-ve: avant 8h00 et après 19h00
sa: avant 9h00 et après 18h00, dimanche et jours fériés selon le droit fédéral ou cantonal, sur les chemins forestiers. À titre exceptionnel, le département chargé de l'environnement peut déroger aux restrictions d'utilisation prévues aux alinéas 1 et 2. Il perçoit un émolument de CHF 100.– à 250.– par autorisation délivrée.

Ramoneur officiel

M. Éric Cochard
Rue Louis-Favre 5, 1201 Genève
bureau.ecram@bluewin.ch
T 022 733 44 66

Lieux des points de récupération des déchets, particuliers et les entreprises



Vésenaz

Chemin des Rayes 8
lu-ve: 7h30-20h00 / sa: 8h00-19h00
Fermé le dimanche et les jours fériés.

Chemin de la Californie 24
lu-ve: 7h30-20h00 / sa: 8h00-19h00
Fermé le dimanche et les jours fériés

Collonge

Route d'Hermance 54-56
lu-ve: 8h00-20h00 / sa: 8h00-19h00
Fermé le dimanche et les jours fériés



Plage de la Savonnière

lu-ve: 7h30-21h00
week-end et jours fériés: 8h00-21h00
sous réserve de modifications
des heures d'ouverture de la plage.
Collonge



Route d'Hermance 150 /
angle Pré-d'Orsat



Collonge

Chemin du Grand-Clos 3
lu-ve: 7h30-20h00 / sa: 8h00-19h00



Saint-Maurice

Chemin de Saint-Maurice 38-40
lu-ve: 8h00-20h00
sa: 8h00-19h00

Entreprises

Collecte des déchets urbains incinérables

À compter du 1^{er} juillet 2023, conformément à la législation fédérale et cantonale en vigueur, l'ensemble des entreprises collongeaises doit financer l'élimination de leurs déchets urbains incinérables et participer aux coûts de logistique et de traitement liés à leur collecte. En fonction du secteur d'activité et/ou du nombre d'employés (EPT), une taxation sera effectuée par la commune. Dans ce but, il est obligatoire de s'annoncer à la mairie, dans les meilleurs délais, par courriel à l'adresse: info@collonge-bellerive.ch, en précisant sous objet: déchets des entreprises.

**Levée des déchets
en porte-à-porte,
voir page suivante**

Déchets de cuisine



La commune a mis en place la récupération des déchets de cuisine dans les points de récupération communaux, ainsi qu'aux adresses ci-après :

Vésenaz

Chemin de la Californie
/ angle chemin de la Carcellière
Chemin de la Californie
/ parking de l'école
Route de la Capite 190
Route d'Hermance 18-18A-18B
Chemin de Mancy,
angle chemin des Poses-Longues
Chemin du Petray 20
Chemin de la Plantée-du-Chêne 43
Chemin du Pré-de-la-Croix 5 et 21
Chemin des Rayes 8
Route de Thonon 70
Route de Thonon 95-95B-95C

Collonge

Chemin du
Château-de-Bellerive 6, 8, 10
Chemin de Contamines-sous-Cherre
53, 55, 57, 59
Chemin de la Gabiule 4
Chemin du Grand-Clos
Route d'Hermance 54-56
Route d'Hermance 150
Route d'Hermance 193
Chemin de Relion,
angle chemin du Fosseau

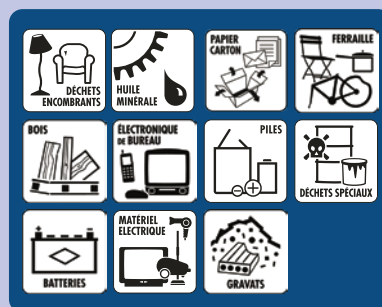
Place du village
du hameau de Saint-Maurice
Plage de la Savonnière
Chemin de la Savonnière /
angle du chemin de Sous-Cherre

D'autres emplacements seront éventuellement aménagés en fonction de la demande.

Les déchets de cuisine ne doivent pas être mélangés avec les déchets de jardin. Le compostage des déchets de jardin se fait en andains disposés en bord de champ. L'adjonction de déchets de cuisine occasionnerait un dérèglement du processus de compostage et générerait de fortes odeurs qui attireraient la faune. Les déchets de cuisine sont acheminés au site du Nant-de-Chatillon pour valorisation.

Attention les déchets de cuisine doivent être collectés uniquement dans des sacs COMPOSTABLES (min 7 l) en vente dans les commerces. Distribution gratuite de poubelles vertes et de rouleaux de sacs à la réception de la mairie et de la police municipale. Plus d'informations concernant les déchets de cuisine sur le site cantonal : lapetitepoubelleverte.ch

Mobilitri



Déchetterie mobile à votre disposition 4 jours sur 7 pour les particuliers (gratuit) et entreprises (payant). Le calendrier des lieux de tri est consultable en ligne et informe des prochaines dates et points de collecte à venir.

Inscription en ligne ou sur place. Des demandes de levées à domicile sont possibles sur rendez-vous pour les encombrants volumineux ne pouvant être transportés.

info@mobilitri.ch
mobilitri.ch
T 079 410 03 72
me-ve: 13h30-18h30
sa: 10h-16h



Jours de levée des déchets au porte-à-porte et autres points de dépôt

Transvoirie SA | T 022 306 15 15

Ordures ménagères



Zone I

En jaune sur le plan p. 25 secteur situé en aval de l'axe de la route de Thonon, des chemins du Petray et de la Gentille en direction du lac: lu et je dès 6h30 sauf jours fériés (voir calendrier communal).

Zone II

En bleu sur le plan, secteur situé en amont de l'axe de la route de Thonon, des chemins du Petray et de la Gentille en direction des Voirons: ma, ve: dès 6h30 **sauf jours fériés** (voir calendrier communal). La Commune recommande vivement l'utilisation de containers rigides de préférence en plastique noir.

Papier / Carton



Les deuxième et quatrième jeudis du mois **sauf jours fériés** (voir calendrier communal). Les papiers doivent être conditionnés dans des containers ou ficelés. Les cartons doivent être démontés, pliés, ficelés et facilement transportables.

Déchets de jardins



Les mercredis dès 6h30 **sauf jours fériés** (voir calendrier communal).

Les containers verts doivent être sortis la veille du ramassage et retirés juste après celui-ci. Ils ne doivent pas rester à demeure sur la voie publique. Il ne faut pas tasser le contenu dans le container.

De plus, en cas de températures négatives persistantes, les containers étant fragilisés, le service en charge de la collecte peut renoncer à manipuler les containers si le risque de détérioration de ces derniers est trop important.

Sont acceptés tontes de gazon, feuilles mortes, branchages, tailles de haies, uniquement dans les containers verts. Les sacs en plastique sont interdits. Les branchages d'un diamètre inférieur à 2cm doivent être conditionnés en fagots d'une longueur maximale de 1 mètre, ficelés et facilement transportables, n'excédant pas un poids de 20 kg. Les pots, le gros bois ainsi que les branchages excédant 2cm ne sont pas acceptés.

Possibilité de déposer directement et gratuitement, pour les personnes domiciliées sur la commune, vos déchets verts à:

Compostière Rive Gauche
Route de Veigy 100, 1246 Corsier

Administration Sogetri:

T 022 341 46 55

Sur place:

T 079 217 01 54

lu-ve 7h00-12h00 / 13h00-17h00

Le propriétaire doit être présent lors de la dépose, une procuration n'est pas admise. Les habitants ont la possibilité d'acquérir gratuitement du compost pour leurs jardins. Les jardiniers professionnels et entreprises paysagères déposant au nom d'un particulier des déchets verts à la Compostière Rive Gauche sont soumis au tarif de traitement régi par cette dernière.

Autres déchets



Matériel électrique

Les appareils électriques et électroniques, les réfrigérateurs, les congélateurs, les luminaires et les lampes fluorescentes doivent être rapportés:

- Dans les commerces spécialisés proposant le même type d'appareils (reprise gratuite).
- Auprès de Mobilitri, mobilitri.ch, 079 410 03 72, info@mobilitri.ch (informations p. 30).
- À l'espace récupération de Châtillon, chemin des Communaux 40, 1233 Bernex.
- À l'espace récupération de La Praille, avenue de la Praille 47A, 1227 Carouge.

Depuis le 1^{er} février 2026, le pass ESREC est obligatoire afin d'assurer un usage conforme à la vocation initiale des espaces de récupération cantonaux. Plus d'info sur: espaces-de-recuperation.ch

Horaires valables pour l'ensemble des espaces de récupération du canton (ESREC)

de mars à octobre: ma-ve:

15h00-19h00 / sa-di: 10h00-17h00

de novembre à février: ma-ve:

14h00-17h00 / sa-di: 10h00-17h00

Renseignements: GE-environnement

ge-environnement@etat.ge.ch

T 022 546 76 00

Déchets spéciaux

Les peintures et les solvants peuvent être apportés auprès de Mobilitri ou des espaces de récupération du canton (ESREC).

Ne versez pas de déchets spéciaux dans l'écoulement, ni dans les toilettes, ni dans les ordures!

Médicaments

Les médicaments et seringues issus des ménages doivent être ramenés dans les pharmacies

Dépouilles d'animaux domestiques

S'adresser au CIDEC

Centre intercommunal des déchets carnés
Avenue de la Praille 47A
1227 Carouge
T 022 342 50 43

lu-je: 7h00-12h00 / 13h00-16h00
ve: 7h00-12h00 / 13h00-15h30

Numéro d'urgence en dehors des heures d'ouverture: T 079 521 48 84

Animaux sauvages

(Blessés, morts ou problèmes divers)

OCAN – SBIO

Service des gardes cantonales de l'environnement

cet-cge@etat.ge.ch

T 022 388 55 00

lu-ve: 9h00-12h00 / 13h30-16h30

En cas d'urgence la nuit et le week-end, contactez le poste de police de la Pallanterie T 022 427 63 30 ou le 117.

**Levée des déchets
aux points de récupération
communaux
voir page 29.**



Mairie de Collonge-Bellerive

chemin du Château-de-Bellerive 1
1245 Collonge-Bellerive

Adresse courrier :
case postale 214
1222 Vérenaz

Heures d'ouverture de la réception
Lundi, mardi, mercredi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Jeudi : 11h00 - 18h30
Vendredi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 16h00

www.collonge-bellerive.ch
info@collonge-bellerive.ch
T 022 722 11 50



COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE



Téléchargez et découvrez
l'application COMMUNEapp !



Rejoignez-nous sur Instagram !
@collonge.bellerive